

**MEMORIAL**

**Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg**

**RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS**

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

**C — N° 489****22 février 2014****SOMMAIRE**

<b>Abattage Theis-Grosjes Sàrl</b> .....	<b>23432</b>	<b>Eaton Services S.à r.l.</b> .....	<b>23460</b>
<b>ABC S.A.</b> .....	<b>23432</b>	<b>Full Moon Invest S.A.</b> .....	<b>23430</b>
<b>Aberdeen Property Investors Luxembourg S.A.</b> .....	<b>23431</b>	<b>Gapi Europe S.A.</b> .....	<b>23430</b>
<b>Abovo Group S.A.</b> .....	<b>23432</b>	<b>Halfields S.à r.l.</b> .....	<b>23428</b>
<b>AIKhor Investment S.A.</b> .....	<b>23430</b>	<b>International Assets Finance S.à r. l.</b> .....	<b>23428</b>
<b>Allianz European Pension Investments</b> ...	<b>23430</b>	<b>Luxemreal Holdings S.A.</b> .....	<b>23428</b>
<b>AMT Capital Holdings S.A.</b> .....	<b>23428</b>	<b>Media Inside S.à r.l.</b> .....	<b>23429</b>
<b>A. Neuféglise &amp; Cie</b> .....	<b>23431</b>	<b>Metis Group S.à r.l.</b> .....	<b>23428</b>
<b>A.Q.A. S.à r.l.</b> .....	<b>23431</b>	<b>Metis Holding S.à r.l.</b> .....	<b>23429</b>
<b>Barclays BCL Fixed Income S.à r.l.</b> .....	<b>23426</b>	<b>Morrison Holdings S.A.</b> .....	<b>23429</b>
<b>Barclays BCLI no. 2 S.à r.l.</b> .....	<b>23429</b>	<b>MTM Investments</b> .....	<b>23429</b>
<b>Barclays BR Investments S.à r.l.</b> .....	<b>23431</b>	<b>NBCA S.A.</b> .....	<b>23471</b>
<b>Barclays Luxembourg EUR Holdings S.à r.l.</b> .....	<b>23427</b>	<b>Servadmin S.A.</b> .....	<b>23426</b>
<b>BEIC S.à r.l.</b> .....	<b>23432</b>	<b>SJS Transports S.à r.l.</b> .....	<b>23426</b>
<b>Bolton International Re S.A.</b> .....	<b>23437</b>	<b>Solimo S.A.</b> .....	<b>23427</b>
<b>BPI IV S.à r.l.</b> .....	<b>23433</b>	<b>Sophinvest S.A.</b> .....	<b>23426</b>
<b>BRPTE S.à r.l.</b> .....	<b>23449</b>	<b>Sopra Luxembourg S.A.</b> .....	<b>23426</b>
<b>Cerlux S.A.</b> .....	<b>23472</b>	<b>Spotify Technology S.A.</b> .....	<b>23427</b>
<b>Cerrodo Fermain GP S.C.S.</b> .....	<b>23472</b>	<b>Steffen Production Differdange S.A.</b> .....	<b>23427</b>
<b>Eaton Controls (Luxembourg) S.à r.l.</b> .....	<b>23430</b>	<b>Steffen Traiteur S.à r.l.</b> .....	<b>23427</b>

**Barclays BCL Fixed Income S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 164.137.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 2014.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2014009043/14.

(140010228) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2014.

---

**Sopra Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8308 Capellen, 89E, Pafebruch.

R.C.S. Luxembourg B 82.545.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 10 décembre 2013.

Référence de publication: 2014009580/10.

(140009925) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2014.

---

**Sophinvest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 173.826.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 68057 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014009579/10.

(140010511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2014.

---

**SJS Transports S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-4640 Differdange, 117, avenue d'Oberkorn.

R.C.S. Luxembourg B 150.209.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 30/12/2013.

Référence de publication: 2014009568/10.

(140010236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2014.

---

**Servadmin S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 153.901.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2014.

Référence de publication: 2014009557/10.

(140010140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2014.

---

**Solimo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2444 Luxembourg, 55, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 60.783.

---

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 68073 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014009575/10.

(140010407) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2014.

---

**Spotify Technology S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 123.052.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2014.

Référence de publication: 2014009581/10.

(140009897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2014.

---

**Steffen Production Differdange S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8410 Steinfort, 8, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 157.405.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 04 décembre 2013.

Référence de publication: 2014009585/10.

(140009923) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2014.

---

**Steffen Traiteur S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8410 Steinfort, 8, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 98.506.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 04 décembre 2013.

Référence de publication: 2014009586/10.

(140009922) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2014.

---

**Barclays Luxembourg EUR Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 164.130.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 2014.

Pour copie conforme

*Pour la société*

Maître Carlo WERSANDT

*Notaire*

Référence de publication: 2014008973/14.

(140010130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2014.

---

**AMT Capital Holdings S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.  
R.C.S. Luxembourg B 161.326.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2014.

Pour copie conforme

*Pour la société*

Maître Carlo WERSANDT

*Notaire*

Référence de publication: 2014009001/14.

(140010002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2014.

---

**Halfields S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 173.474.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Esch-sur-Alzette, le 12/12/2013.

Référence de publication: 2014009269/10.

(140009921) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2014.

---

**International Assets Finance S.à r. l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.  
R.C.S. Luxembourg B 112.325.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Esch-sur-Alzette, le 15 janvier 2014.

Référence de publication: 2014009290/10.

(140009955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2014.

---

**Luxemreal Holdings S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.  
R.C.S. Luxembourg B 116.265.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Esch-sur-Alzette, le 18 décembre 2013.

Référence de publication: 2014009379/10.

(140009956) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2014.

---

**Metis Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 163.323.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Esch-sur-Alzette, le 28/11/2013.

Référence de publication: 2014009387/10.

(140009961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2014.

---

**Metis Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 163.315.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Esch-sur-Alzette, le 28/11/2013.

Référence de publication: 2014009388/10.

(140009962) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2014.

---

**Media Inside S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 6, rue Henri M. Schnadt.  
R.C.S. Luxembourg B 164.066.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 16 janvier 2014.

Référence de publication: 2014009415/10.

(140009909) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2014.

---

**Morrison Holdings S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.  
R.C.S. Luxembourg B 116.264.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Esch-sur-Alzette, le 18 décembre 2013.

Référence de publication: 2014009426/10.

(140009958) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2014.

---

**MTM Investments, Société Anonyme.**

Siège social: L-4123 Esch-sur-Alzette, 23, rue du Fossé.  
R.C.S. Luxembourg B 134.020.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Esch-sur-Alzette, le 12 décembre 2013.

Référence de publication: 2014009429/10.

(140009960) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2014.

---

**Barclays BCLI no. 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.  
R.C.S. Luxembourg B 164.096.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 2014.

Pour copie conforme

*Pour la société*

Maître Carlo WERSANDT

*Notaire*

Référence de publication: 2014009047/14.

(140010366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2014.

---

**Full Moon Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 129.054.

—  
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Esch-sur-Alzette, le 12 décembre 2013.

Référence de publication: 2014009193/10.

(140009959) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2014.

---

**Eaton Controls (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 9.145.

—  
Les statuts coordonnés au 30 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch  
Notaire

Référence de publication: 2014009137/11.

(140010538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2014.

---

**Gapi Europe S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4562 Niedercorn, Zone Industrielle Hahneboesch.  
R.C.S. Luxembourg B 61.924.

—  
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 16 janvier 2014.

Référence de publication: 2014009225/10.

(140009894) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2014.

---

**Alkhor Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 109.520.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Alkhor Investment S.A.*  
Signatures

Référence de publication: 2014009698/11.

(140011027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2014.

---

**Allianz European Pension Investments, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.  
R.C.S. Luxembourg B 117.986.

—  
Les comptes annuels au 30.09.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 17.01.2014.

Allianz Global Investors Luxembourg S.A.  
Markus Biehl / Oliver Eis

Référence de publication: 2014009689/12.

(140011323) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2014.

---

**A. Neuféglise & Cie, Société en Commandite simple.**

Siège social: L-4740 Pétange, 5, rue Prince Jean.  
R.C.S. Luxembourg B 113.000.

—  
**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

*Extrait du Rapport de l'Assemblée générale extraordinaire des associés de A. Neuféglise & Cie*

L'assemblée des associés est tenue, extraordinairement, au siège social en date du 18 décembre 2013 à 12 heures 30.

*Résolutions*

1. L'Assemblée approuve la liquidation volontaire de la société A. Neuféglise & Cie. A ce jour la société est donc dissoute et liquidée.

2. L'Assemblée approuve que les livres comptables et documents sociaux de la société seront conservés à l'adresse suivante: 5, rue Prince Jean L-4740 Pétange et ce pour une durée minimale de cinq ans.

Toutes les résolutions sont prises à l'unanimité des voix.

Tous les points de l'ordre du jour ayant été traités, la séance est levée à 13 heures 30 après signature du présent procès-verbal par les membres du bureau.

Adriaan Neuféglise / Anna RECHSTEINER.

Référence de publication: 2014009683/19.

(140010553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2014.

---

**A.Q.A. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 161.186.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 20 janvier 2014.

Référence de publication: 2014009684/10.

(140011453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2014.

---

**Aberdeen Property Investors Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2B, rue Albert Borschette.  
R.C.S. Luxembourg B 106.133.

—  
Le Bilan au 30 septembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2014.

Aberdeen Property Investors Luxembourg S.A.

Référence de publication: 2014009685/11.

(140010716) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2014.

---

**Barclays BR Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.  
R.C.S. Luxembourg B 155.636.

—  
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 2014.

Pour copie conforme

*Pour la société*

Maître Carlo WERSANDT

*Notaire*

Référence de publication: 2014009793/14.

(140010798) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2014.

---

**Abattage Theis-Grosjes Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9132 Schieren, 2, rue du X Septembre.  
R.C.S. Luxembourg B 113.840.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014009711/10.

(140010650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2014.

---

**ABC S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.  
R.C.S. Luxembourg B 113.484.

*Résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration du 31 décembre 2013*

Monsieur Fabrice CAURLA, expert-comptable, né le 04 février 1983 à Esch-sur-Alzette (L), demeurant au 3, rue Emile Eischen à L-4107 Esch-sur-Alzette est coopté administrateur en remplacement de Monsieur Alain VASSEUR, démissionnaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2018.

Certifié sincère et conforme  
ABC S.A.

Référence de publication: 2014009712/13.

(140011408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2014.

---

**Abovo Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.  
R.C.S. Luxembourg B 88.739.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale tenue de façon exceptionnelle le 17 décembre 2013 au 163 rue du Kiem L- 8030 Strassen*

*5<sup>ème</sup> Résolution:*

L'Assemblée décide de renouveler, avec effet au 28 juillet 2012, le mandat d'administrateur de Mr Andreas SWAHN Président, Administrateur et Délégué à la gestion journalière résident au Lyckebovägen 31, 51840 Sjömarken, Suède, de Mme Maria SWAHN, Administrateur, résidente au Lyckebovägen 31, 51840 Sjömarken, Suède et de Mr Martin SWAHN, Administrateur résident au Engelbrektsgratan 70, 50636 Boras, Suède, ainsi que le mandate du Commissaire aux Comptes H.R.T Révision S.A., dont le siège social est situé au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire qui se tiendra en 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour ABOVO GROUP S.A.*

Référence de publication: 2014009713/18.

(140011285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2014.

---

**BEIC S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 130.961.

Veillez prendre note que l'associée unique, Barclays Structure d'Investissement Luxembourg S.à r.l., a changé de dénomination et se nomme désormais BSIL S.à r.l..

Luxembourg, le 20 janvier 2014.

Pour extrait sincère et conforme

*Pour BEIC S.à r.l.*

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014009776/13.

(140011609) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2014.

---

**BPI IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.  
R.C.S. Luxembourg B 170.967.

In the year two thousand and thirteen, on the thirteenth day of December.

Before Maître Léonie Grethen, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

1. Baupost Private Investments A-3, L.L.C., a limited liability company, having its registered office in care of Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, USA, and registered with the Delaware Secretary of State under file number 4318552,

2. Hipoges Iberia, S.L., a company formed under the laws of Spain, having its registered office in Calle Manuel Cortina 2, 10a, 28010 Madrid, Spain, and registered with the Register of Commerce under file number B 85610228,

3. Baupost Private Investments B-3, L.L.C., a limited liability company, having its registered office in care of Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, USA, and registered with the Delaware Secretary of State under file number 4318553,

4. Baupost Private Investments C-3, L.L.C., a limited liability company, having its registered office in care of Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, USA, and registered with the Delaware Secretary of State under file number 4318558,

5. Baupost Private Investments BVII-3, L.L.C., a limited liability company, having its registered office in care of Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, USA, and registered with the Delaware Secretary of State under file number 4318578,

6. BVP-I Cayman VIII Limited, a limited company, having its registered office in Maples & Calder, Uglund House, South Church Street, Grand Cayman, Cayman Islands, and registered with the Register of Cayman Islands under file number 265505,

7. BVP-III Cayman VIII Limited, a limited company, having its registered office in Maples & Calder, Uglund House, South Church Street, Grand Cayman, Cayman Islands, and registered with the Register of Companies of Cayman Islands under file number 265507,

8. BVP-IV Cayman VI Limited, a limited company, having its registered office in Maples & Calder, Uglund House, South Church Street, Grand Cayman, Cayman Islands, and registered with the Register of Companies of Cayman Islands under file number 265508,

9. HB Cayman Limited, a limited company, having its registered office in Maples & Calder, Uglund House, South Church Street, Grand Cayman, Cayman Islands, and registered with the Register of Companies of Cayman Islands under file number 105376,

10. PB Cayman Limited, a limited company, having its registered office in Maples & Calder, Uglund House, South Church Street, Grand Cayman, Cayman Islands, and registered with the Register of Companies of Cayman Islands under file number 105372,

11. YB Cayman Limited, a limited company, having its registered office in Maples & Calder, Uglund House, South Church Street, Grand Cayman, Cayman Islands, and registered with the Register of Companies of Cayman Islands under file number 105375,

here duly represented by Mrs Monique Drauth, employee, professionally residing in Luxembourg pursuant to proxies given under private seal.

Said proxies, after being signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to and registered with the present deed.

Such appearing parties, represented as stated hereabove, have requested the undersigned notary to enact the following:

- that they are the actual shareholders of BPI IV S.à r.l., a private limited company (*société à responsabilité limitée*), having its registered office at L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, incorporated by deed of the undersigned notary on 9 August 2012, published in the *Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations* number 2287 of 14 September 2012, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Registry, section B, under number 170967 (the "Company");

- that the Company has a share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) divided into one million two hundred fifty thousand (1,250,000) share quotas, with a nominal value of one Euro Cent (EUR 0.01) each, and that consequently all the shares representing the entire share capital of the Company are present or duly represented and that the shareholders may validly deliberate on all the items on the agenda, hereinafter reproduced;

- that the agenda is the following:

1) To amend article 12 of the Company's articles of incorporation;

2) Appointment of Mr Collin Beecroft, current manager of the Company, as Category A Manager of the Company;

3) Appointment of Mrs Sharon Callahan, current manager of the Company, as Category B Manager of the Company, and Mrs Laetitia Ambrosi, current manager of the Company, as Category B Manager of the Company;

4) Miscellaneous.

The shareholders unanimously took the following resolutions:

*First Resolution*

The shareholders resolve to amend article 12 of the Company's articles of incorporation which shall read as follows:

"The Company is managed by one or more managers who need not to be shareholders.

If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers ("conseil de gérance"), composed of manager(s) of category A and of manager(s) of category B.

The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding a majority of votes.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of a category A manager acting together with a category B manager.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may subdelegate his powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of this agency.

The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting.

The board of managers may elect a secretary from among its members.

The meetings of the board of managers are convened by any manager.

The board of managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

A manager can be represented at a meeting by another member of the board of managers.

The board of managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented by proxies. Any decisions by the board of managers shall be adopted by a simple majority, provided that in the event that the managers have been qualified as category A managers or category B managers, such quorum shall only be met if at least one (1) category A manager and one (1) category B manager are present. The minutes of the meeting will be signed by all the managers present at the meeting.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

A written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of managers."

*Second Resolution*

The shareholders resolve to appoint Mr Collin Beecroft, current manager of the Company, as Category A Manager of the Company for an unlimited period.

*Third Resolution*

The shareholders resolve to appoint Mrs Sharon Callahan, current manager of the Company, as Category B Manager of the Company for an unlimited period, and Mrs Laetitia Ambrosi, current manager of the Company, as Category B Manager of the Company for an unlimited period.

*Expenses*

The costs, expenses, fees and charges, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the transfer of registered office, have been estimated at about one thousand one euro (EUR 1,100.-).

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed is drawn up in Luxembourg on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing persons, known to the notary by her name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du procès-verbal qui précède:**

L'an deux mille treize, le treize décembre.

Par devant Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. Baupost Private Investments A-3, L.L.C., une «limited liability company» ayant son siège social à Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, USA, enregistrée et immatriculée auprès du Registre du Delaware sous le numéro 4318552,

2. Hipoges Iberia, S.L., société de droit espagnol, immatriculée auprès du Registre de Commerce sous le numéro B 85610228, ayant son siège social au Calle Manuel Cortina 2, 10 a, 28010 Madrid, Espagne,

3. Baupost Private Investments B-3, L.L.C., une «limited liability company» ayant son siège social à Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, USA, enregistrée et immatriculée auprès du Registre du Delaware sous le numéro 4318553,

4. Baupost Private Investments C-3, L.L.C., une «limited liability company» ayant son siège social à Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, USA, enregistrée et immatriculée auprès du Registre du Delaware sous le numéro 4318558,

5. Baupost Private Investments BVII-3, L.L.C., une «limited liability company» ayant son siège social à Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, USA, enregistrée et immatriculée auprès du Registre du Delaware sous le numéro 4318578,

6. BVP-I Cayman VIII Limited, une «limited company» ayant son siège social à Maples & Calder, Uglan House, South Church Street, Grand Cayman, Cayman Islands, enregistrée et immatriculée auprès du Registre des Iles Caïmans sous le numéro 265505,

7. BVP-III Cayman VIII Limited, une «limited company» ayant son siège social à Maples & Calder, Uglan House, South Church Street, Grand Cayman, Cayman Islands, enregistrée et immatriculée auprès du Registre des Iles Caïmans sous le numéro 265507,

8. BVP-IV Cayman VI Limited, une «limited company» ayant son siège social à Maples & Calder, Uglan House, South Church Street, Grand Cayman, Cayman Islands, enregistrée et immatriculée auprès du Registre des Iles Caïmans sous le numéro 265508,

9. HB Cayman Limited, une «limited company» ayant son siège social à Maples & Calder, Uglan House, South Church Street, Grand Cayman, Cayman Islands, enregistrée et immatriculée auprès du Registre des Iles Caïmans sous le numéro 105376,

10. PB Cayman Limited, une «limited company» ayant son siège social à Maples & Calder, Uglan House, South Church Street, Grand Cayman, Cayman Islands, enregistrée et immatriculée auprès du Registre des Iles Caïmans sous le numéro 105372,

11. YB Cayman Limited, une «limited company» ayant son siège social à Maples & Calder, Uglan House, South Church Street, Grand Cayman, Cayman Islands, enregistrée et immatriculée auprès du Registre des Iles Caïmans sous le numéro 105375,

ici représentée par Mme Monique Drauth, salariée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu de procurations données sous seing privé.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par la mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles comparantes, représentées comme ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'ils sont les seuls associés de la société BPI IV S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, constituée par acte du notaire soussigné en date du 9 août 2012, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 2287 du 14 septembre 2012 et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés, section B, sous le numéro 170967 (la «Société»);

- que le capital social de la Société s'élève à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) représenté par un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un Eurocent (EUR 0,01) chacune et, par conséquent, toutes les parts sociales représentant l'entière du capital de la Société sont présentes ou dûment représentées et que les associés peuvent valablement délibérer sur tous les points soumis à l'ordre du jour;

- que l'ordre du jour de l'assemblée est libellé comme suit:

1) Modification de l'article 12 des statuts de la Société;

2) Nomination de M. Collin Beecroft, gérant en fonction de la Société, comme Gérant de Catégorie A de la Société;

3) Nomination de Mme Sharon Callahan, gérant en fonction de la Société, en tant que Gérant de Catégorie B de la Société, et Mme Laetitia Ambrosi, gérant en fonction de la Société, en tant que Gérant de Catégorie B de la Société;

## 4) Divers.

Les associés ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première Résolution*

Les associés décident de modifier l'article 1 2 des statuts de la Société de la manière suivante:

«La Société est gérée par un ou plusieurs gérants qui ne doivent pas obligatoirement être associés.

Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance, composé de gérant(s) de catégorie A et de gérant(s) de catégorie B.

Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société est valablement engagée par la signature individuelle du gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A agissant avec un gérant de catégorie B.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de leurs pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de son mandat.

Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président est empêché, un remplaçant sera élu parmi les membres présents à la réunion.

Le conseil de gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

Les réunions du conseil de gérance seront convoquées par tout gérant.

Le conseil de gérance pourra valablement délibérer sans convocation lorsque tous les gérants seront présents ou représentés.

Un gérant peut être représenté à une réunion par un autre membre du conseil de gérance.

Le conseil de gérance ne pourra valablement délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations. Toute décision du conseil de gérance doit être adoptée à une majorité simple, étant précisé que dans le cas où les gérants sont désignés en tant que gérants de catégorie A ou gérants de catégorie B, le quorum sera réuni seulement si au moins un (1) gérant de catégorie A et un (1) gérant catégorie B sont présents. Les résolutions de la réunion seront signées par tous les gérants présents à la réunion.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion des gérants par conférence téléphonique ou par des moyens de communication similaires à partir du Luxembourg de telle sorte que plusieurs personnes pourront communiquer simultanément. Cette participation sera réputée équivalente à une présence physique lors d'une réunion. Cette décision pourra être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par les gérants y ayant participé.

Une décision écrite signée par tous les gérants sera aussi valable et efficace que si elle avait été prise lors d'une réunion du conseil dûment convoquée. Cette décision pourra être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par tous les membres du conseil de gérance.»

*Deuxième Résolution*

Les associés décident de nommer M. Collin Beecroft, gérant en fonction de la Société, comme Gérant de Catégorie A de la Société pour une durée indéterminée.

*Troisième Résolution*

Les associés décident de nommer Mme Sharon Callahan, gérant en fonction de la Société, en tant que Gérant de Catégorie B de la Société pour une durée indéterminée, et Mme Laetitia Ambrosi, gérant en fonction de la Société, en tant que Gérant de Catégorie B de la Société pour une durée indéterminée.

*Estimation des coûts*

Les coûts, dépenses, rémunérations et frais, sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société ou qui seront mis à sa charge dans le cadre du transfert de siège social, ont été estimés à mille cent Euros (EUR 1.100,-).

Le notaire soussigné, qui parle et comprend l'anglais, déclare que sur la demande des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française; sur demande de ces mêmes personnes et qu'en cas de divergences entre la version anglaise et le texte français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date indiquée au début du présent document.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des parties comparantes, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Drauth, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 16 décembre 2013. Relation: LAC/2013/57504. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 27 décembre 2013.

Référence de publication: 2014003507/231.

(140003203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2014.

### **Bolton International Re S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 183.351.

#### — STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the twelfth day of December,

Before Maître Paul Decker, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

Appeared the following:

"ITT International Luxembourg S.à r.l.", a company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under the number B 160 054 and having a share capital of EUR 1,735,000.-

represented by Ms Danielle Kolbach, lawyer, residing professionally in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy dated December 4, 2013,

which, after having been initialled and signed "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary, will be annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such party, represented as above stated, has requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a public limited liability company (société anonyme) which it declares to establish as follows:

#### **Chapter I. Form, Corporate name, Registered office, Object, Duration**

**Art. 1. Form, Corporate Name.** There is hereby established among the subscriber(s) and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a public limited liability company (société anonyme) (the Company) which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, notably the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Law), by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by the present articles of incorporation (the Articles).

The Company exists under the name of "Bolton International Re S.A."

**Art. 2. Registered Office.** The Company has its registered office in the City of Luxembourg.

The Board of Directors is authorised to change the address of the Company's registered office inside the municipality of the Company's registered office.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Board of Directors.

In the event that in the view of the Board of Directors, extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with the said office or between the said office and persons abroad, it may temporarily transfer the registered office abroad, until the end of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

**Art. 3. Corporate Object.** The object of the Company is to effect in Luxembourg or abroad all reinsurance operations in all branches (but excluding all direct insurance operations), the management of all reinsurance companies, the acquisition of direct or indirect interests in all companies or undertakings, that have the same or a similar corporate object, and especially in insurance companies, and that may have a favourable impact on the development of its activities, more generally any investment activities in securities or property and any other commercial, civil or financial transactions that could be directly linked to the corporate object.

**Art. 4. Duration.** The Company is formed for an unlimited duration.

## Chapter II. Share capital, Shares

**Art. 5. Share Capital.** The subscribed share capital of the Company is set at three million seven hundred thousand Euro (EUR 3,700,000) divided into thirty-seven thousand (37,000) registered shares with a par value of one hundred Euro (EUR 100.-) each.

In addition to the share capital, a premium account may be set up into which any premium paid on any share in addition to the par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

**Art. 6. Shares.** All the shares will be and remain in registered form.

A register of shares will be kept at the registered office of the Company, where it will be available for inspection by any shareholder. This register shall contain all of the information required by Article 39 of the Law.

Each shareholder will notify to the Company by registered letter any change of address. The Company will be entitled to rely on the last address so communicated.

Ownership of registered shares will result from the recordings in the said register.

Transfers of shares shall be carried out by record in the register of shares, dated and signed by the transferor and transferee, or by any duly authorised representatives of them or of the Company.

Shareholders may request the Company to issue and deliver certificates setting out their respective holdings of shares which certificate shall be signed by two Directors.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned. Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to the relevant share until that common representative has been appointed.

**Art. 7. Full payment of Shares.** All the Shares must be fully paid up.

**Art. 8. Increase and Reduction of the Share Capital.** The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced once or several times by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders voting with the quorum and majority rules set by these Articles or, as the case may be, by the Law for any amendment of these Articles.

The new shares to be subscribed for by contribution in cash will be offered in preference to the existing shareholders, proportionally to the part of the capital held by those shareholders. The Board of Directors shall determine the period within which the preferred subscription right shall be exercised. This period may not be less than thirty days.

Notwithstanding the above, the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting, voting with the quorum and majority rules required for any amendment of the articles, may limit or withdraw the preferential subscription right or authorise the Board of Directors to do so in compliance with the Law.

**Art. 9. Acquisition of Own Shares.** The Company may acquire its own shares.

The acquisition and holding of its own shares will be in compliance and with the Law.

## Chapter III. Directors, Board of directors, Auditors

**Art. 10. Board of Directors.** The Company is managed by a board of directors (the Board of Directors) composed of at least three members (each a Director) who need not be shareholders.

The Directors shall be appointed by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, which will determine their number, their remuneration and the duration of their mandate which shall not exceed six years. The Directors will hold office until their successors are elected. They may be re-elected at the end of their term and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy on the Board of Directors, the remaining Director(s) may meet and may elect a director to fill such vacancy on a provisional basis until the next meeting of shareholders.

Even after the term of their mandate, the Directors shall not disclose Company information which may be detrimental to the Company's interests - except when such a disclosure is mandatory by law or is in the public interest

**Art. 11. Meetings of the Board of Directors.** The Board of Directors will appoint a chairman (the Chairman) from among its members. It may also appoint a secretary, who need not be a Director and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Directors and of the shareholder(s).

The Board of Directors will meet upon notice given by the Chairman. A meeting of the Board of Directors must be convened if any two Directors so require.

The Chairman will preside at all meetings of the Board of Directors. In her/his absence the Board of Directors may appoint another Director as chairman pro tempore by vote of the majority present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least twenty-four hours' written notice of board meetings shall be given. Any such notice shall specify the place, the date, time and agenda of the meeting.

The notice may be waived by unanimous written consent by all the Directors at the meeting or otherwise. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

Every board meeting shall be held in Luxembourg or at such other place indicated in the notice.

Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing another Director as her/his representative.

A quorum of the Board of Directors shall be the presence or the representation of a majority of the Directors holding office.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the Directors present or represented at the relevant meeting. Each Director has one vote. In case of a tied vote, the Chairman has a casting vote.

One or more Directors may participate in a meeting by means of a conference call, by videoconference or by any similar means of communication enabling several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such methods of participation are to be considered equivalent to a physical presence at the meeting.

A written decision passed by circular means and transmitted by cable, facsimile or any other similar means of communication, signed by all the Directors, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Directors which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Directors. Resolutions passed by circular means are deemed to be held in Luxembourg, at the registered office of the Company.

**Art. 12. Minutes of Meetings of the Board of Directors.** The minutes of the meeting of the Board of Directors shall be drawn up and signed by all Directors present at the meeting. Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts thereof shall be certified by the Chairman of the Board of Directors or by any two Directors.

**Art. 13. General Powers of the Board of Directors.** The Board of Directors is vested with the broadest powers to act on behalf of the Company and to perform or authorise all acts of administrative or disposal nature, necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by the Law to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders, fall within the competence of the Board of Directors.

**Art. 14. Delegation of Powers.** The Board of Directors, may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such daily management and affairs to any member or members of the Board of Directors or to any other person, who need not be a Director or a Shareholder of the Company, acting either alone or jointly, under such terms and with such powers as the Board of Directors shall determine.

The delegation of the daily management to a member of the Board of Directors entails the obligation for the Board of Directors to report each year to the ordinary general meeting of shareholders on the salary, fees and any advantages granted to the delegate.

The Board of Directors may also confer certain powers and/or special mandates to any member or members of the Board of Directors or to any other person, who need not be a Director or a Shareholder of the Company, acting either alone or jointly, under such terms and with such powers as the Board of Directors shall determine.

The Board of Directors may also appoint one or more advisory committees and determine their composition and purpose.

**Art. 15. Representation of the Company.** The Company will be bound towards third parties by the joint signatures of any two Directors as well as by the joint signatures or single signature of any person(s) to whom the Board of Directors has delegated such signatory power, within the limits of such power.

**Art. 16. Conflict of Interests.** No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the sole fact that any one or more of the Directors, managers, associates, members, officers or employees of the Company has a personal interest in, or is a director, manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any Director or officer of the Company who serves as a director, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business, shall not solely, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any Director of the Company has a personal interest in any transaction to which the Company is a party, other than transactions concluded under normal conditions and falling within the scope of the day-to-day management of the Company which is conflicting with the Company's interest therein, he shall make known to the Board of Directors (if any) such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such Director's interest therein shall be reported to the sole shareholder or as the case may be, to the next general meeting of shareholders.

**Art. 17. Indemnification.** The Company shall indemnify any Director and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a Director of the Company, or, at the request of the Company, of any other company

of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except for such action, suit or procedure in relation to matters for which he shall be held liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall only be provided for matters that the Company has been advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights which the relevant person may be entitled to.

**Art. 18. Audit.** The annual accounts will be subject to an external audit to be performed annually by an independent auditor, to be chosen on a list agreed to by the Insurance Commissioner.

The independent auditor shall be appointed by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, which will determine the remuneration of the independent auditor and the duration of his mandate.

#### **Chapter IV. Meetings of shareholders**

**Art. 19. Annual General Meeting.** The annual general meeting will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on the second Wednesday of April of each year, at 4 p.m.

If such day is not a business day in Luxembourg, the meeting will be held on the next following business day.

**Art. 20. Other General Meetings of Shareholders.** If the Company is composed of one sole shareholder, the latter exercises the powers granted by the law to the general meeting of shareholders. The decisions of the sole shareholder shall be recorded in minutes.

The Board of Directors may convene other general meetings. Such meetings must be convened if shareholders representing at least one tenth of the Company's capital so require in writing with an indication of the agenda of the upcoming meeting. If the general meeting is not held within one month of the scheduled date, it may be convened by an agent designated by the judge presiding the Luxembourg District Court (Tribunal d'Arrondissement) dealing with commercial matters and hearing interim relief matters, upon the request of one or more shareholders representing the ten per cent threshold.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting, may be held abroad only if, in the discretionary opinion of the Board of Directors, circumstances of force majeure so require.

**Art. 21. Powers of the Meeting of Shareholders.** Any regularly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

The general meeting of shareholders shall have the powers vested to it by the Law and by these Articles.

**Art. 22. Procedure, Vote, Minutes.** The general meeting of shareholders will meet upon call by the the Board of Directors or the auditor(s) made in compliance with the Law and the present Articles. They are obliged to convene a general meeting of shareholders so that it is held within a period of one month, if shareholders representing one tenth of the capital so require in writing with an indication of the agenda.

The notice sent to the shareholders in accordance with the Law will specify the date, time, place and agenda of the meeting.

Shareholders representing at least one tenth of the Company's share capital may request in writing that additional items be included on the agenda of any general meeting. Such request shall be addressed to the registered office of the Company by registered letter at least five days before the date on which the general meeting shall be held.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing in writing or by fax another person as his proxy who need not be a shareholder.

One or several shareholders may participate in a meeting by means of a conference call, by videoconference or by any similar means of communication enabling several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

The Board of Directors may determine all other conditions that must be fulfilled in order to take part in a general meeting of shareholders.

One vote is attached to each share, except otherwise provided for by the Law.

Any shareholder may cast his vote by correspondence. For such purpose, the shareholder may only use the voting forms provided by the Company.

Any executed and filled in voting forms shall be delivered to the Company at its registered office either by hand with acknowledgment of receipt, by registered post or by special courier.

Any voting form ("formulaire") which is not signed by the relevant shareholder or its authorised representative(s), as applicable, and does not bear at least the following mentions or indications is to be considered null and void:

- name and registered office and / or residence of the relevant shareholder;
- total number of shares and, if applicable, number of shares of each class, held by the relevant shareholder in the share capital of the Company;

- place, date and time of the general meeting to be held;
- agenda of the general meeting to be held;
- vote by the relevant shareholder indicating, with respect to each of the proposed resolutions, whether the relevant shareholder is abstaining, voting in favour of or against such proposed resolution; and
- name and title of the authorised representative of the relevant shareholder, if applicable.

Any voting form ("formulaire") shall be received by the Company no later than 6 p.m., Luxembourg time, on the day which immediately precedes the day on which the general meeting shall be held and on which banks are generally open for business in the Grand Duchy of Luxembourg. Any voting form ("formulaire") received by the Company after such deadline shall be disregarded.

Any general meeting of shareholders shall be presided by the Chairman of the Board of Directors, or, in his absence, by any other person appointed by the general meeting of shareholders.

The chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall appoint one or several scrutineer(s).

The chairman of the general meeting of shareholders together with the secretary and the scrutineer(s) so appointed, form the bureau of the general meeting.

An attendance list indicating the name of the shareholders, the number of shares held by them and, if applicable, the name of their representative, is drawn up and signed by the bureau of the general meeting of the shareholders or, as the case may be, their representatives.

Except as otherwise required by the Law or by the present Articles, all resolutions passed by the shareholders will be taken by a simple majority of the votes cast irrespective of the number of shares present or represented at the meeting.

For any resolution the purpose of which is to amend the present Articles or the adoption of which is subject by virtue of these Articles or, as the case may be, the Law, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles, the quorum shall be at least one half of all the shares issued and outstanding. If the said quorum is not reached at a first meeting, a second meeting, with exactly the same agenda as for the first meeting, may be convened at which there shall be no quorum requirement. Except as otherwise required by the Law or by the present Articles, all resolutions the purpose of which is to amend the present Articles or the adoption of which is subject by virtue of these Articles or, as the case may be, the Law, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles, must be taken by a two thirds majority of the votes cast.

**Art. 23. Minutes of Shareholders Resolutions.** Minutes of the written decisions of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meetings of shareholders shall be drawn up and signed by the sole shareholder or, as the case may be, by the bureau of the meeting.

Copies or extracts of the minutes of the resolutions passed by sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders shall be certified by the Chairman of the Board of Directors or by any two Directors.

## **Chapter V. Financial year, Distribution of profits**

**Art. 24. Financial Year.** The Company's financial year begins on the first day of the month of January and ends on the last day of the month of December every year.

**Art. 25. Approval of Annual Accounts.** At the end of each financial year, the accounts are closed and the Board of Directors, shall draw up the annual accounts of the Company in accordance with the Law and submit them to the auditor (s) for review and to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder or its/her/his representative may inspect the annual accounts at the registered office of the Company as provided for by the Law.

**Art. 26. Allocation of Profits.** From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by the Law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed share capital of the Company.

The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be allocated. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to absorb existing losses, if any, to put it into a reserve or a provision, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholder(s) as dividend.

**Art. 27. Interim Dividends.** The Board of Directors are authorised to pay out interim dividends in compliance with the Law.

## **Chapter VI. Dissolution, Liquidation of the company**

**Art. 28. Dissolution, Liquidation.** The Company may be dissolved by a decision of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles, unless otherwise provided for by the Law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, which will determine their powers and their compensation.

After payment of all the outstanding debts of and charges against the Company, including taxes and expenses pertaining to the liquidation process, the remaining net assets of the Company shall be distributed equally to the shareholders pro rata to the number of the shares held by them.

### Chapter VII. Applicable law

**Art. 29. Applicable Law.** All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the law of August 10, 1915, on commercial companies and the law of December 6, 1991 relating to the insurance sector and to the laws modifying them.

#### *Transitory Provisions*

1. The first financial year will begin on the present date and will end on December 31, 2013.
2. The first annual general meeting will thus be held in the year 2014.

#### *Subscription and Payment*

The Articles having thus been drawn up by the appearing party/parties, this party has/these parties have subscribed for the number of shares and paid in cash the amounts mentioned hereafter:

Shareholders	number of shares	subscribed capital (EUR)	amount paid-in (EUR)
ITT International Luxembourg S.à.r.l., prenamed .....	37,000	3,700,000	3,700,000
Total: .....	37,000	3,700,000	3,700,000

Proof of such payment has been given to the undersigned notary who states that the conditions set forth in Article 26 of the Law have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

#### *Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of this deed are estimated at approximately three thousand two hundred and sixty euro (EUR 3,260.-).

#### *Extraordinary general meeting*

The above mentioned shareholder(s), representing the entire subscribed capital, immediately held a first extraordinary general meeting of shareholders and passed the following resolutions:

1. Resolved to set at six (6) the number of Directors and further resolved to appoint the following as Director(s) for a period ending at the annual general meeting of shareholders to be held in 2018:

#### *Directors:*

- Mr. Karim Issa, with professional address at 1133 Westchester Avenue, White Plains, NY 10604, United States of America
- Mr. Michael Savinelli, with professional address at 1133 Westchester Avenue, White Plains, NY 10604, United States of America;
- Ms. Colleen Ostrowski, with professional address at 1133 Westchester Avenue, White Plains, NY 10604, United States of America;
- Mr. Claude Weber, residing at 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg;
- Mr Brian Collins, residing at 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg; and
- Ms. Danielle Kolbach, with professional address at 22, rue Charles Arendt, L-1134 Luxembourg.

2. Resolved to elect the following as independent auditor of the Company for a period ending at the annual general meeting of shareholders to be held in 2014:

Deloitte Audit S.à.r.l., 560 rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

3. Resolved that the registered office shall be at 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

4. Resolved to appoint as authorized manager (*dirigeant agréé*) for an undetermined period:

Marsh Management Services Luxembourg S.A., 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with the notary this original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le douze décembre,

Par devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg (Grand -Duché de Luxembourg),

A comparu:

«ITT International Luxembourg S.à.r.l.», une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 160 054 et ayant un capital social d'EUR 1.735.000,

représentée par Mme Danielle Kolbach, avocat, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration datée du 4 décembre 2013,

qui après avoir été paraphée et signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, sera annexée au présent acte aux fins de formalisation.

Lequel comparant, représenté comme décrit ci-dessus, a requis le notaire de documenter comme suit les statuts d'une société anonyme qu'il déclare constituer:

**Chapitre I<sup>er</sup> . Forme, Dénomination sociale, Siège, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup> . Forme, Dénomination Sociale.** Il est formé par le(s) souscripteur(s) et toutes les personnes qui pourraient devenir détenteurs des actions émises ci-après, une société sous la forme d'une société anonyme (la Société) régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), par l'article 1832 du Code Civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

La Société adopte la dénomination "Bolton International Re S.A.".

**Art. 2. Siège Social.** Le siège social est établi à Luxembourg Ville.

Le Conseil d'Administration est autorisé à changer l'adresse du siège social de la Société à l'intérieur de la ville mentionnée ci-dessus.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision du Conseil d'Administration.

Au cas où le Conseil d'Administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la société au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et des personnes à l'étranger ou que de tels événements sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la loi du Grand-Duché de Luxembourg.

**Art. 3. Objet.** La société a pour objet, au Luxembourg et à l'étranger, toutes opérations de réassurance dans toutes les branches (mais à l'exclusion des opérations d'assurances directes), la gestion de toutes sociétés de réassurance, la prise de participation directe ou indirecte dans toutes sociétés ou entreprises ayant un objet identique ou similaire, et en particulier dans des sociétés d'assurance, et qui sont de nature à favoriser le développement de ses activités, plus généralement toutes opérations mobilières ou immobilières, commerciales, civiles ou financières pouvant se rattacher directement à l'objet social.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Chapitre II. Capital social, Actions**

**Art. 5. Capital Social.** Le capital social de la Société est fixé à trois millions sept cent mille Euros (EUR 3.700.000) divisé en trente-sept mille (37.000) actions ayant une valeur nominale de cent Euros (EUR 100) chacune.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une action en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour payer les actions que la Société pourrait racheter des actionnaires, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale.

**Art. 6. Actions.** Chaque action sera et restera sous forme nominale.

Un registre des actions sera tenu au siège social de la Société, où il sera disponible pour consultation par chaque actionnaire. Ce registre contiendra toute information exigée par l'Article 39 de la Loi.

Chaque actionnaire notifiera à la Société tout changement d'adresse par voie de lettre recommandée. La Société pourra se prévaloir de la dernière adresse ainsi communiquée.

La propriété des actions nominatives résultera de leur enregistrement dans ledit registre.

Les cessions d'actions se réaliseront par leur enregistrement dans le registre des actions, daté et signé par le cédant et le cessionnaire, ou par tout représentant dûment autorisé par eux ou par la Société.

Les actionnaires peuvent demander à la Société d'émettre et de délivrer des certificats détaillant leur participation, lequel certificat devra être signé par deux Administrateurs.

Chaque action est indivisible à l'égard de la Société. Les propriétaires indivis d'actions sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun nommé ou non parmi eux. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à l'action concernée et ce jusqu'à la nomination d'un mandataire commun.

**Art. 7. Libération entière des Actions.** Toute les Actions devront être entièrement libérées.

**Art. 8. Augmentation et Réduction du Capital Social.** Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des actionnaires votant aux conditions de quorum et de majorité déterminées par ces Statuts ou, le cas échéant, par la Loi pour toute modification des statuts.

Les nouvelles actions devant être souscrites par un apport en espèces seront proposées par préférence aux actionnaires existants, au prorata de la part de capital détenue par ces actionnaires. Le Conseil d'Administration déterminera le délai dans lequel le droit préférentiel de souscription devra être exercé. Ce délai ne pourra pas être inférieur à trente jours.

Nonobstant ce qui précède, l'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des actionnaires, votant aux conditions de quorum et de majorité requises pour toute modification des Statuts pourra limiter ou révoquer le droit préférentiel de souscription, ou autoriser le Conseil d'Administration d'agir ainsi conformément à la Loi.

**Art. 9. Acquisition d'Actions Propres.** La Société peut acquérir ses propres actions.

L'acquisition et la détention de ses propres actions se fera en conformité à et dans les limites définies par la Loi.

### Chapitre III. Gérance, Révision des comptes

**Art. 10. Conseil d'Administration.** La Société est gérée par un conseil d'administration (le Conseil d'Administration) composé d'au moins trois membres (chacun un Administrateur) qui ne devront pas être des actionnaires.

Les Administrateurs sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des actionnaires, qui fixe leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, qui n'excèdera pas six ans. Les Administrateurs resteront en fonction jusqu'à la nomination de leur successeur. Ils peuvent être renommés à la fin de leur mandat et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée des actionnaires.

Si une personne morale est nommée aux fonctions d'Administrateur, il devra désigner une personne physique pour exercer ses fonctions et agir au nom et pour le compte de la personne morale.

En cas de vacance au Conseil d'Administration, si applicable, l'/les Administrateur(s) restant(s) pourra/pourront se réunir et élire un administrateur pour remplir ce poste vacant à titre provisoire jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Les Administrateurs ne révéleront pas, y compris après le terme de leur mandat, les informations concernant la Société dont la révélation pourrait porter préjudice aux intérêts de la Société, excepté lorsqu'une telle révélation est obligatoire selon la loi ou d'intérêt public.

**Art. 11. Réunions du Conseil d'Administration.** Le Conseil d'Administration choisira parmi ses membres un président (le Président). Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être Administrateur et qui sera responsable des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration et des assemblées des actionnaires.

Le Conseil d'Administration se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil d'Administration devra être convoquée si deux Administrateurs le requièrent.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration. En son absence, le Conseil d'Administration désignera un autre Administrateur comme président pro tempore à la majorité des personnes présentes ou représentées lors d'une telle réunion.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de toutes les personnes autorisées à participer, une convocation écrite de toute réunion du Conseil d'administration sera donnée avec un préavis d'au moins vingt-quatre heures. La convocation indiquera le lieu, la date et l'heure de la réunion et en contiendra l'ordre du jour.

Il pourra être passé outre cette convocation avec l'accord écrit unanime de tous les Administrateurs ou autrement. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil d'Administration.

Toute réunion du Conseil d'administration se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit indiqué dans la convocation.

Tout Administrateur pourra se faire représenter aux réunions du Conseil d'Administration en désignant par écrit un autre Administrateur comme son mandataire.

Le quorum du Conseil d'Administration est atteint par la présence ou la représentation d'une majorité d'Administrateurs en fonction.

Les décisions sont prises à la majorité des votes des Administrateurs présents ou représentés à la réunion. Chaque Administrateur a une voix. En cas de parité des votes, le Président a une voix prépondérante.

Un ou plusieurs Administrateurs peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, vidéoconférence ou tout moyen de télécommunication similaire permettant à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. De telles participations doivent être considérées comme équivalentes à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite par voie circulaire signée par tous les Administrateurs est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs Administrateurs. Les décisions écrites prises par voie circulaire sont considérées comme prises à Luxembourg au son siège social de la Société.

**Art. 12. Procès-verbaux du Conseil d'Administration.** Les procès-verbaux de la réunion du Conseil d'Administration doivent être établis par écrit et signés par tous les Administrateurs présents ou représentés à la réunion. Toutes les procurations y seront annexées.

Les copies ou les extraits de ceux-ci doivent être certifiées par le Président du Conseil d'Administration ou, le cas échéant, par deux Administrateurs.

**Art. 13. Pouvoirs généraux des Administrateurs.** Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom et pour le compte de la Société et pour accomplir et autoriser tous les actes d'administration ou de disposition nécessaires ou utiles pour la réalisation de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la Loi ou par les présents Statuts à l'associé unique ou, le cas échéant, à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

**Art. 14. Délégation de Pouvoirs.** Le Conseil d'Administration peut déléguer ses pouvoirs relatifs à la conduite de la gestion et des affaires journalières de la Société à un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration ou à une ou plusieurs autres personnes qui peuvent ne pas être un Administrateur ou un Actionnaire de la Société, agissant seul ou ensemble, selon les conditions et les pouvoirs déterminés par le Conseil d'Administration.

La délégation de la gestion journalière à un membre du Conseil d'Administration comprend l'obligation pour le Conseil d'Administration de reporter chaque année à l'assemblée générale des actionnaires le salaire, les honoraires, et tout avantage accordé au délégué.

Le Conseil d'Administration peut aussi conférer certains pouvoirs et/ou mandats spéciaux à un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration ou à toute autre personne, qui n'a pas besoin d'être Administrateur ou Actionnaire de la Société, agissant seul ou ensemble, selon les termes et avec les pouvoirs tels que déterminés par le Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration peut aussi nommer un ou plusieurs comités consultatifs et déterminer leur composition et leur objet.

**Art. 15. Représentation de la Société.** La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par les signatures conjointes de deux Administrateurs ainsi que par la signature unique de toute personne à qui le Conseil d'Administration a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir.

Nonobstant ce qui précède, si un ou plusieurs Administrateurs de Classe A et un ou plusieurs Administrateurs de Classe B sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, le Conseil d'Administration, la Société ne sera engagée auprès des tiers que sur signature conjointe d'un Administrateur de Classe A et un Administrateur de Classe B, ainsi que par la signature conjointe ou individuel de toute personne à qui le Conseil d'Administration ait accordé un tel pouvoir, et dans les limites d'un tel pouvoir.

**Art. 16. Conflit d'intérêts.** Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et toute autre société ou entreprise ne sera affecté ou invalidé du fait qu'un ou plusieurs Administrateurs, actionnaires, membres, fondés de pouvoir ou employés de la Société y aura un intérêt personnel ou en est un administrateur, actionnaire, membre, fondé de pouvoir ou employé d'une telle autre société ou entreprise. Sauf dispositions contraires ci-dessous, tout administrateur ou fondé de pouvoir valablement autorisé de la Société, en ce compris tout Administrateur qui remplira en même temps des fonctions de représentant valablement autorisé pour le compte d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera en toute relation d'affaire, ne sera pas, pour ce seul motif, automatiquement empêché de donner son avis ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Administrateur ou un fondé de pouvoir de la Société aurait un intérêt personnel dans une opération à laquelle la Société est partie, autre que les transactions conclues dans des conditions normales et dans le cadre de la gestion journalière de la Société qui est en conflit avec l'intérêt de la Société dans cette transaction, il/elle avisera le Conseil d'Administration (s'il existe) de cet intérêt personnel et ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette transaction, et une telle opération ainsi que l'intérêt personnel de l'Administrateur dans celle-ci seront portés à la connaissance de l'associé unique ou, le cas échéant, à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

**Art. 17. Indemnisation.** La Société doit indemniser tout Administrateur et ses héritiers, exécuteurs et administrateurs testamentaires, de ses dépenses raisonnables en relation avec toute action, procès ou procédure à laquelle il a pu être partie en raison de sa fonction passée ou actuelle de Administrateur, ou, à la demande de la Société, de toute autre société

dans laquelle la Société est Actionnaire ou créancière et par laquelle il n'est pas autorisé à être indemnisé, excepté en relation avec les affaires pour lesquelles il est finalement déclaré dans de telles actions, procès et procédures responsable d'une grosse négligence ou d'une faute grave. En cas de règlement amiable d'un conflit, des indemnités doivent être accordées uniquement dans les matières en relation avec le règlement amiable du conflit pour lesquelles, selon le conseiller juridique de la Société, la personne indemnisée n'a pas commis une telle violation de ses obligations. Le droit à indemnité ci-avant n'exclut pas d'autres droits que la personne concernée pourrait revendiquer.

**Art. 18. Audit.** Les comptes annuels seront soumis à une révision comptable externe à effectuer annuellement par un réviseur d'entreprises indépendant, à choisir sur une liste agréée par le Commissariat aux Assurances.

Le réviseur d'entreprises indépendant sera nommé par décision de l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des actionnaires, selon le cas, qui déterminera sa rémunération et la durée de son mandat.

#### **Chapitre IV. Assemblée générale des associés**

**Art. 19. Assemblée Générale des Actionnaires.** L'assemblée générale annuelle sera tenue au siège social de la Société ou à un autre endroit tel qu'indiqué dans la convocation de l'assemblée le deuxième mercredi du mois d'avril de chaque année, à 16.00 heures.

Si ce jour est un jour férié au Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 20. Autres Assemblées Générales des Actionnaires.** Si la Société ne compte qu'un seul actionnaire, ce dernier exerce les pouvoirs accordés par la Loi à l'assemblée générale des actionnaires. Les décisions de l'associé unique doivent être enregistrées dans un procès-verbal.

Le Conseil d'Administration peut convoquer d'autres assemblées générales. De telles assemblées doivent être convoquées si les actionnaires représentant au moins un dixième du capital social de la Société le requièrent par écrit avec indication de l'ordre du jour de la réunion prévue. Si l'assemblée générale n'est pas tenue dans le mois suivant la date prévue, elle peut être convoquée par un agent désigné par le juge président le Tribunal d'Arrondissement, section des affaires commerciales et statuant en référé, et ce à la requête d'un ou plusieurs actionnaires représentant le quota des dix pour cent.

Les assemblées générales des actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger seulement si, à l'avis discrétionnaire du Conseil d'Administration, des circonstances de force majeure l'exigent.

**Art. 21. Pouvoirs de l'Assemblée Générale.** Toute assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires.

L'assemblée générale des actionnaires exerce les pouvoirs qui lui sont attribués par la Loi et les présents Statuts.

**Art. 22. Procédure, Vote.** L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des actionnaires se réunit sur convocation du Conseil d'Administration, ou du commissaire aux comptes en conformité avec la Loi et les présents Statuts. Ils sont obligés de convoquer une assemblée générale des actionnaires de façon qu'elle soit tenue dans le délai d'un mois, lorsque les actionnaires représentant un dixième du capital social les en requièrent par une demande écrite, indiquant l'ordre du jour.

La convocation envoyée aux actionnaires en conformité avec la Loi, spécifiera la date, l'heure, l'endroit et l'ordre du jour de la réunion.

Les actionnaires représentant un minimum de dix pour cent du capital social de la société peuvent demander par écrit que des points supplémentaires soient ajoutés à l'ordre du jour de toute assemblée générale. Une telle requête doit être adressée au siège social de la Société par courrier recommandé au moins cinq jours avant la date à laquelle l'assemblée générale doit être tenue.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée générale des actionnaires et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra être tenue sans convocation préalable.

Tout actionnaire peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit ou par télécopieur un mandataire, lequel peut ne pas être actionnaire.

Un ou plusieurs actionnaires peuvent participer à une assemblée par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par tout moyen de télécommunication similaire permettant à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. De telles participations doivent être considérées comme équivalentes à une présence physique à l'assemblée.

Le Conseil d'Administration peut déterminer toutes les autres conditions devant être remplies pour la participation à l'assemblée générale des actionnaires.

Un vote est attaché à chaque action, sauf autrement prévu par la Loi.

Chaque actionnaire peut voter par correspondance. Pour ce faire, l'actionnaire ne peut utiliser que les formulaires de vote fourni par la Société.

Chaque formulaire de vote signé et rempli doit être délivré au siège social de la Société soit manuellement avec accusé de réception, soit par courrier recommandé soit par coursier.

Tout formulaire de vote qui n'est pas signé par l'actionnaire concerné ou son/ses représentant(s) autorisé(s) selon le cas, et qui ne comporte pas au moins les mentions et indications suivantes doit être considéré comme nul et non avenu:

- Le nom et siège social et/ou la résidence de l'actionnaire concerné;
- Le nombre d'actions et, le cas échéant, le nombre d'actions de chaque classe détenu par l'actionnaire concerné dans le capital social de la Société;
- Le lieu, la date et l'heure de l'assemblée générale devant se tenir;
- L'ordre du jour de l'assemblée générale devant se tenir;
- Le vote par l'actionnaire concerné indiquant, pour chacune des résolutions proposées, si l'actionnaire concerné s'abstient, vote en faveur ou contre une telle proposition concernée; et
- Le nom et le titre du représentant autorisé de l'actionnaire concerné, si applicable.

Chaque formulaire de vote doit être reçu par la Société au plus tard à 18 heures, heure de Luxembourg, au jour qui précède immédiatement le jour auquel l'assemblée générale doit être tenue et auquel les banques sont généralement ouvertes pour les affaires au Grand-Duché de Luxembourg. Tout formulaire de vote reçu après cette date limite ne peut être considéré.

Toute assemblée générale des actionnaires doit être présidée par le président du Conseil d'Administration ou, en son absence, par toute autre personne nommée par l'assemblée générale des actionnaires.

Le président de l'assemblée des actionnaires doit nommer un secrétaire.

L'assemblée générale des actionnaires doit nommer un ou plusieurs scrutateurs.

Le président de l'assemblée générale des actionnaires ensemble avec le secrétaire et le(s) scrutateur(s) nommés forment le bureau de l'assemblée générale.

Une liste de présence indiquant le nom des Actionnaires, le nombre de actions détenues par eux et, si possible, le nom de leur représentant, est dressée et signée par le bureau de l'assemblée générale des actionnaires ou, le cas échéant, leurs représentants.

Sauf autrement prévu par la Loi ou par les présents Statuts, toute résolution des actionnaires sera prise par une majorité simple des votes émis sans égard au nombre de voix présentes ou représentées à l'assemblée.

Pour toute résolution dont l'objet est la modification des présents Statuts ou dont l'adoption est en vertu des présents Articles, ou le cas échéant, de la Loi est soumise aux règles de quorum et de majorité déterminées pour la modification des Articles, le quorum doit atteindre au moins la moitié des actions émises et en circulation. Si un tel quorum n'est pas atteint à une première assemblée, une deuxième assemblée, avec exactement le même ordre du jour que celui de la première assemblée, peut être convoquée sans exigence de quorum. Sauf disposition contraire de la Loi ou par les présents Statuts, toute résolution dont l'objet est de modifier les présents Statuts ou dont l'adoption est en vertu des présents articles ou, le cas échéant, par la Loi aux règles de quorum et de majorité déterminée pour la modification des Statuts, doit être prise à une majorité de deux tiers des votes émis.

**Art. 23. Procès-verbaux des résolutions des Actionnaires.** Les procès-verbaux des décisions écrites de l'associé unique ou, le cas échéant, des assemblées générales des actionnaires doivent être établies par écrit et signées par le seul Actionnaire ou, le cas échéant, par le bureau de l'assemblée.

Les copies ou les extraits des procès-verbaux de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée des actionnaires doivent être certifiées par le Président du Conseil d'Administration ou par deux Administrateurs.

## **Chapitre V. Année sociale, Répartition des bénéfices**

**Art. 24. Année Sociale.** L'année sociale de la Société commence le premier jour du mois de janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année.

**Art. 25. Approbation des Comptes Annuels.** A la fin de chaque année sociale, les comptes sont arrêtés et le Conseil d'Administration dresse les comptes annuels de la Société conformément à la loi et les soumet, le cas échéant, au commissaire aux comptes ou, le cas échéant, au réviseur d'entreprises indépendant, pour révision et à l'associé unique ou, le cas échéant, à l'assemblée générale des actionnaires pour approbation.

Tout actionnaire ou son mandataire peut prendre connaissance des comptes annuels au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi.

**Art. 26. Affectation des Bénéfices.** Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5 %) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société.

L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde pour absorber des pertes, s'il y en a, de le verser sur un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau sur l'année financière suivante ou de le distribuer à l'/aux actionnaire(s) comme dividendes.

**Art. 27. Dividendes Intérimaires.** Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes conformément à la Loi.

## Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

**Art. 28. Dissolution, Liquidation.** La Société peut être dissoute par une décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des actionnaires délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des Statuts, sauf dispositions contraires de la Loi.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, tous les taxes et frais de liquidation compris, l'actif net restant sera reparti équitablement entre tous les actionnaires au prorata du nombre d'actions qu'ils détiennent.

## Chapitre VII. Loi applicable

**Art. 29. Loi Applicable.** Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la Loi (sur les sociétés commerciales) et la loi du 6 décembre 1991 sur le secteur des assurances, telles que modifiées.

### Dispositions transitoires

1. La première année sociale commencera ce jour et finira le 31 décembre 2013.
2. La première assemblée générale aura ainsi lieu en 2014.

### Souscription et paiement

La partie comparante ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, elle a souscrit au nombre d'actions ci-après énoncées et les a intégralement libérées en espèces:

Actionnaire	Nombre d'actions	Capital souscrit (EUR)	Montant libéré (EUR)
ITT International Luxembourg S.à.r.l., mentionnée ci-dessus . . . . .	37.000	3.700.000	3.700.000
Total: . . . . .	37.000	3.700.000	3.700.000

La preuve de tous ces paiements a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 26 de la Loi ont été respectées et témoigne expressément de leur réalisation.

### Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ trois mille deux cent soixante euros (3.260,- EUR).

### Assemblée générale extraordinaire

L'associé unique précité, représentant tout le capital souscrit, a tout de suite tenue une première assemblée générale extraordinaire des actionnaires, et a adopté les résolutions suivantes:

1) Fixation du nombre d'Administrateurs à six (6) et nomination des Administrateurs suivants jusqu'à l'assemblée générale devant être tenue en 2018

- M. Karim Issa, ayant son adresse professionnelle à 1133 Westchester Avenue, White Plains, NY 10604, Etats-Unis d'Amérique

- M. Michael Savinelli, ayant son adresse professionnelle à 1133 Westchester Avenue, White Plains, NY 10604, Etats-Unis d'Amérique

- Mme Colleen Ostrowski, ayant son adresse professionnelle à 1133 Westchester Avenue, White Plains, NY 10604, Etats-Unis d'Amérique;

- M. Claude Weber, ayant son adresse professionnelle à 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg;

- M. Brian Collins, ayant son adresse professionnelle à 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg; et

- Mme Danielle Kolbach, ayant son adresse professionnelle à 22, rue Charles Arendt, L-1134 Luxembourg;.

2) Nomination du réviseur d'entreprises de la Société jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires devant être tenu en 2014:

Deloitte Audit S.à.r.l., 560 rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

3) Fixation du siège social de la Société à 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

4) Nomination de Marsh Management Services Luxembourg S.A., 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg comme dirigeant agréée pour une durée indéterminée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui parle et comprend la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même mandataire du comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire du comparant connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: D. KOLBACH, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18/12/2013. Relation: LAC/2013/58100. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 14.01.2014.

Référence de publication: 2014007402/657.

(140007687) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2014.

**BRPTE S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 20.000,00.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 94.405.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-third day of December,

before Maître Martine SCHAEFFER, civil law notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting of shareholders of BRPTE S.à r.l (the Meeting), a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 41, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) under registration number B 94405 (the Company).

The Company was incorporated on 2 July 2003 pursuant to a deed of Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, then notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, which has been published in the Luxembourg official gazette (Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations) (the Official Gazette) number 808 of 1 August 2003.

The articles of association of the Company (the Articles) have been amended several times and for the last time on 29 December 2011 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, which has been published in the Official Gazette number 611 of 8 March 2012.

THERE APPEARED:

(1) HB INSTITUTIONAL LIMITED PARTNERSHIP, a limited partnership incorporated and existing under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at 2711, Centerville Road, Suite 400, 19808 City of Wilmington, County of New Castle, Delaware, United States of America, and registered with the Secretary of State of the State of Delaware under registration number 2053317 (HB), being the holder of thirty-seven decimal nine (37.9) class A shares of the Company, thirty-seven decimal nine (37.9) class B shares of the Company, thirty-seven decimal nine (37.9) class C shares of the Company, thirty-seven decimal nine (37.9) class D shares of the Company, and thirty-seven decimal nine (37.9) class E shares of the Company, all with a nominal value of twenty-five Euros (EUR 25) each, all of which have been entirely paid up;

duly and validly represented for the purpose hereof by Mister Gianpiero SADDI, private employee, with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal in Boston, on 19 December 2013;

(2) PB INSTITUTIONAL LIMITED PARTNERSHIP, a limited partnership incorporated and existing under the laws of the State of Delaware, United States, having its registered office at 2711, Centerville Road, Suite 400, 19808 City of Wilmington, County of New Castle, Delaware, United States of America, and registered with the Secretary of State of the State of Delaware under registration number 2053323 (PB), being the holder of seventeen decimal eight-six (17.86) class A shares of the Company, seventeen decimal eight-six (17.86) class B shares of the Company, seventeen decimal eight-six (17.86) class C shares of the Company, seventeen decimal eight-six (17.86) class D shares of the Company, and seventeen decimal eight-six (17.86) class E shares of the Company, all with a nominal value of twenty-five Euros (EUR 25) each, all of which have been entirely paid up;

duly and validly represented for the purpose hereof by Mister Gianpiero SADDI, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal in Boston, on 19 December 2013;

(3) YB INSTITUTIONAL LIMITED PARTNERSHIP, a limited partnership incorporated and existing under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at 2711, Centerville Road, Suite 400, 19808 City of Wilmington, County of New Castle, Delaware, United States of America, and registered with the Secretary of State of the State of Delaware under registration number 2053330 (YB), being the holder of twelve decimal five eight (12.58) class A shares of the Company, twelve decimal five eight (12.58) class B shares of the Company, twelve decimal

five eight (12.58) class C shares of the Company, twelve decimal five eight (12.58) class D shares of the Company, and twelve decimal five eight (12.58) class E shares of the Company, all with a nominal value of twenty-five Euros (EUR 25) each, all of which have been entirely paid up;

duly and validly represented for the purpose hereof by Mister Gianpiero SADDI, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal in Boston, on 19 December 2013;

(4) BAUPOST VALUE PARTNERS, L.P.-I, a limited partnership incorporated and existing under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at 2711, Centerville Road, Suite 400, 19808 City of Wilmington, County of New Castle, Delaware, United States of America, and registered with the Secretary of State of the State of Delaware under registration number 0293323 (Baupost I), being the holder of twenty-one decimal six seven (21.67) class A shares of the Company, twenty-one decimal six seven (21.67) class B shares of the Company, twenty-one decimal six seven (21.67) class C shares of the Company, twenty-one decimal six seven (21.67) class D shares of the Company, and twenty-one decimal six seven (21.67) class E shares of the Company, all with a nominal value of twenty-five Euros (EUR 25) each, all of which have been entirely paid up;

duly and validly represented for the purpose hereof by Mister Gianpiero SADDI, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal in Boston, on 19 December 2013;

(5) BAUPOST VALUE PARTNERS, L.P.-III, a limited partnership incorporated and existing under the laws of the State of Delaware, United States of America, with registered office at 2711, Centerville Road, Suite 400, 19808 City of Wilmington, County of New Castle, Delaware, United States of America, and registered with the Secretary of State of the State of Delaware under registration number 0682528 (Baupost III), being the holder of nine decimal nine nine (9.99) class A shares of the Company, nine decimal nine nine (9.99) class B shares of the Company, nine decimal nine nine (9.99) class C shares of the Company, nine decimal nine nine (9.99) class D shares of the Company, and nine decimal nine nine (9.99) class E shares of the Company, all with a nominal value of twenty-five Euros (EUR 25) each, all of which have been entirely paid up;

duly and validly represented for the purpose hereof by Mister Gianpiero SADDI, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal in Boston, on 19 December 2013;

each a Shareholder and together, being the Shareholders of the Company.

Such proxies, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting in the name and on behalf of the Shareholders and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Shareholders, duly and validly represented as stated here above, have requested the undersigned notary to record the following:

I. that all of the one hundred (100) class A shares of the Company, one hundred (100) class B shares of the Company, one hundred (100) class C shares of the Company, one hundred (100) class D shares of the Company and one hundred (100) class E shares of the Company, all with a nominal value of twenty-five Euros (EUR 25) each, representing the entire share capital of the Company amounting to twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500), are present or duly and validly represented at the Meeting, which is thus regularly constituted and can validly deliberate on all the items on the Agenda (as this term is defined below);

II. that the agenda of the Meeting has the following content (the Agenda):

(1) Waiver of the convening notices;

(2) Amendment of article 6 of the Articles of Incorporation in order to introduce the possibility for the company to redeem its own shares by introducing a last paragraph with the following wording:

“The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the Law.”.

(3) Replacement of the one hundred (100) class A shares of the Company, one hundred (100) class B shares of the Company, one hundred (100) class C shares of the Company, one hundred (100) class D shares of the Company and one hundred (100) class E shares of the Company, all with a nominal value of twenty-five Euros (EUR 25) each, representing the entire share capital of the latter, by two hundred fifty thousand (250,000) class A shares of the Company, two hundred fifty thousand (250,000) class B shares of the Company, two hundred fifty thousand (250,000) class C shares of the Company, two hundred fifty thousand (250,000) class D shares of the Company and two hundred fifty thousand (250,000) class E shares of the Company with a nominal value of one cent of Euro (EUR 0.01) each;

(4) Acknowledgement of the terms of the third paragraph of article 6 of the articles of association of the Company and in particular that “the dividends and liquidation profit paid to the holder(s) of the class B shares shall, after the deduction of a pro rata share of the Company’s liabilities and to the extent of the existence of distributable profits, be equal to the return on the (in)direct investment made by the Company in BRP LUX 1 S.à r.l.”;

(5) Increase of the share capital of the Company by an aggregate amount of ten thousand Euros (EUR 10,000) in order to bring it from its current amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) up to a new amount of twenty-two thousand five hundred Euros (EUR 22,500) through the creation and issuance of one million (1,000,000) new class A shares of the Company, with a nominal value of one cent of Euro (EUR 0.01) each, through the conversion of an amount of ten thousand Euros (EUR 10,000) taken out from the profit brought forward of the Company and subscription by the actual shareholders at the prorata held by each one of them in the actual shareholding of the Company;

(6) Redemption of the two hundred fifty thousand (250,000) class B shares of the Company, with a nominal value of one cent of Euro (EUR 0.01) each, for an aggregate redemption price of thirteen million one hundred fifty-seven thousand one hundred and forty-four Euros (EUR 13,157,144);

(7) Subsequent cancellation of the two hundred fifty thousand (250,000) redeemed class B shares of the Company, with a nominal value of one cent of Euro (EUR 0.01) each, and correlative decrease of the share capital of the Company by a total amount of two thousand five hundred Euros (EUR 2,500), in order to bring it from its current amount of twenty-two thousand five hundred Euros (EUR 22,500) down to a new amount of twenty thousand Euros (EUR 20,000);

(8) Subsequent amendment of article 6 of the Company's articles of association;

(9) Amendment of the register of shares of the Company in order to reflect the above changes with power and authority granted to any manager of the Company, each one of them acting individually with full power of substitution, to proceed in the name and on behalf of the Company to the registration of the said changes in the register of shares of the Company and to see to any formalities required, necessary or useful in connection therewith; and

(10) Miscellaneous.

III. that the Shareholders, representing the entire share capital of the Company, after having duly and thoroughly debated the merits of the items contained in the Agenda, have unanimously taken the following resolutions:

*First resolution*

All the share capital of the Company being present or duly and validly represented at the present Meeting, the Meeting expressly waives any requirement which may be contained in the Articles or otherwise, with respect to the convening notices, the Shareholders present or duly and validly represented at the Meeting considering themselves as duly and validly convened and declaring having had due and perfect knowledge of the Agenda which was communicated to them in advance of such Meeting.

*Second resolution*

The Shareholders resolve to amend article 6 of the Articles of Incorporation in order to introduce the possibility for the company to redeem its own shares by introducing a last paragraph with the following wording:

“The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the Law.”.

*Third resolution*

The Shareholders resolve to change the nominal value of each share from twenty-five Euro (EUR 25.-) to one cent of Euro (EUR 0.01) and subsequently to replace all of the one hundred (100) class A shares of the Company, one hundred (100) class B shares of the Company, one hundred (100) class C shares of the Company, one hundred (100) class D shares of the Company and one hundred (100) class E shares of the Company, all having a nominal value of twenty-five Euros (EUR 25) each, representing the entire share capital of the Company amounting to twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500), by two hundred fifty thousand (250,000) class A shares of the Company, two hundred fifty thousand (250,000) class B shares of the Company, two hundred fifty thousand (250,000) class C shares of the Company, two hundred fifty thousand (250,000) class D shares of the Company and two hundred fifty thousand (250,000) class E shares of the Company, with a nominal value of one cent of Euro (EUR 0.01) each (the Conversion).

Consequently to the change of the nominal value of each share from twenty-five Euro (EUR 25.-) to one cent of Euro (EUR 0.01), the shares are held by the shareholders as follows:

(i) HB holds 94.750 (ninety-four thousand seven hundred and fifty class A shares, 94.750 (ninety-four thousand seven hundred and fifty class B shares, 94.750 (ninety-four thousand seven hundred and fifty class C shares, 94.750 (ninety-four thousand seven hundred and fifty class D shares and 94.750 (ninety-four thousand seven hundred and fifty class E shares, all with a nominal value of one cent of Euro (EUR 0.01) each;

(ii) PB holds 44.650 (forty-four thousand six hundred and fifty) class A shares, 44.650 (forty-four thousand six hundred and fifty) class B shares, 44.650 (forty-four thousand six hundred and fifty) class C shares, 44.650 (forty-four thousand six hundred and fifty) class D shares and 44.650 (forty-four thousand six hundred and fifty) class E shares, all with a nominal value of one cent of Euro (EUR 0.01) each;

(iii) YB holds 31.450 (thirty-one thousand four hundred and fifty) class A shares, 31.450 (thirty-one thousand four hundred and fifty) class B shares, 31.450 (thirty-one thousand four hundred and fifty) class C shares, 31.450 (thirty-one thousand four hundred and fifty) class D shares and 31.450 (thirty-one thousand four hundred and fifty) class E shares, all with a nominal value one cent of Euro (EUR 0.01) each;

(iv) Baupost I holds 54.175 (fifty-four thousand one hundred seventy-five) class A shares, 54.175 (fifty-four thousand one hundred seventy-five) class B shares, 54.175 (fifty-four thousand one hundred seventy-five) class C shares, 54.175 (fifty-four thousand one hundred seventy-five) class D shares and 54.175 (fifty-four thousand one hundred seventy-five) class E shares, all with a nominal value of one cent of Euro (EUR 0.01) each; and

(v) Baupost III holds 24.975 (twenty-four thousand nine hundred seventy-five) class A shares, 24.975 (twenty-four thousand nine hundred seventy-five) class B shares, 24.975 (twenty-four thousand nine hundred seventy-five) class C shares, 24.975 (twenty-four thousand nine hundred seventy-five) class D shares and 24.975 (twenty-four thousand nine hundred seventy-five) class E shares, all with a nominal value of one cent of Euro (EUR 0.01) each.

*Fourth resolution*

The Shareholders acknowledge the terms of the third paragraph of article 6 of the Articles according to the terms of which “the dividends and liquidations profit paid to the holder(s) of the class B shares shall, after the deduction of a pro rata share of the Company’s liabilities and to the extent of the existence of distributable profits, be equal to the return on the (in)direct investment made by the Company in BRP LUX 1 S.à r.l.”.

*Fifth resolution*

The Shareholders resolve to increase the share capital of the Company by a total amount of ten thousand Euros (EUR 10,000) in order to bring it from its current amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500), represented by two hundred fifty thousand (250,000) class A shares of the Company, two hundred fifty thousand (250,000) class B shares of the Company, two hundred fifty thousand (250,000) class C shares of the Company, two hundred fifty thousand (250,000) class D shares of the Company, and two hundred fifty thousand (250,000) class E shares of the Company, all with a nominal value of one cent of Euro (EUR 0.01) each, up to a new amount of twenty-two thousand five hundred Euros (EUR 22,500), through the issuance of one million (1,000,000) new class A shares of the Company, with a nominal value of one cent of Euro (EUR 0.01) each.

*Subscription - Payment*

The Shareholders, duly and validly represented for the purpose hereof as stated above, hereby expressly subscribe for the one million (1,000,000) new class A shares of the Company, with a nominal value of one cent of Euro (EUR 0.01) each (the New Shares), in the following proportions:

(i) HB shall subscribe for three hundred seventy-nine thousand (379,000) new class A shares of the Company, with a nominal value of one cent of Euro (EUR 0.01) each, representing an aggregate subscription price of three thousand seven hundred ninety Euros (EUR 3,790);

(ii) PB shall subscribe for one hundred seventy-eight thousand six hundred (178,600) new class A shares of the Company, with a nominal value of one cent of Euro (EUR 0.01) each, representing an aggregate subscription price of one thousand seven hundred eighty-six Euros (EUR 1,786);

(iii) YB shall subscribe for one hundred twenty-five thousand eight hundred (125,800) new class A shares of the Company, with a nominal value of one cent of Euro (EUR 0.01) each, representing an aggregate subscription price of one thousand two hundred fifty-eight Euros (EUR 1,258);

(iv) Baupost I shall subscribe for two hundred sixteen thousand seven hundred (216,700) new class A shares of the Company, with a nominal value of one cent of Euro (EUR 0.01) each, representing an aggregate subscription price of two thousand one hundred sixty-seven Euros (EUR 2,167); and

(v) Baupost III shall subscribe for ninety-nine thousand nine hundred (99,900) new class A shares of the Company, with a nominal value of one cent of Euro (EUR 0.01) each, representing an aggregate subscription price of nine hundred ninety-nine Euros (EUR 999).

The Shareholders acknowledge that the New Shares shall be fully paid up by the Shareholders through the conversion of an amount of ten thousand Euros (EUR 10,000) out of the profit brought forward of the Company, such amount being at the free disposal of the Company and may be used for the purpose of the contemplated increase of the share capital of the Company according the approved financial statements as of 31 December 2012 of the Company (the 2012 Financial Statements) as well as according the interim financial statements of the Company sated as at 20 December 2013 (the Interim Financial Statements).

The Shareholders therefore expressly resolve to issue and hereby issue one million (1,000,000) new class A shares of the Company, with a nominal value of one cent of Euro (EUR 0.01) each, and subscribed for as outlined above.

As a result of the completion of the increase of the share capital of the Company contemplated above, the Shareholders expressly acknowledge that the share capital of the Company now amounts to the aggregate figure of twenty-two thousand five hundred Euros (EUR 22,500) and is represented by one million two hundred fifty thousand (1,250,000) class A shares of the Company, two hundred fifty thousand (250,000) class B shares of the Company, two hundred fifty thousand (250,000) class C shares of the Company, two hundred fifty thousand (250,000) class D shares of the Company and two hundred fifty thousand (250,000) class E shares of the Company, all with a nominal value of one cent of Euro (EUR 0.01) each, and which are held in the following proportions:

(i) HB holds four hundred seventy-three thousand seven hundred fifty (473,750) class A shares of the Company, ninety-four thousand seven hundred fifty (94,750) class B shares of the Company, ninety-four thousand seven hundred fifty (94,750) class C shares of the Company, ninety-four thousand seven hundred fifty (94,750) class D shares of the Company and ninety-four thousand seven hundred fifty (94,750) class E shares of the Company, with a nominal value of one cent of Euro (EUR 0.01) each;

(ii) PB holds two hundred twenty-three thousand two hundred fifty (223,250) class A shares of the Company, forty-four thousand six hundred fifty (44,650) class B shares of the Company, forty-four thousand six hundred fifty (44,650) class C shares of the Company, forty-four thousand six hundred fifty (44,650) class D shares of the Company and forty-four thousand six hundred fifty (44,650) class E shares of the Company, with a nominal value of one cent of Euro (EUR 0.01) each;

(iii) YB holds one hundred fifty-seven thousand two hundred fifty (157,250) class A shares of the Company, thirty-one thousand four hundred fifty (31,450) class B shares of the Company, thirty-one thousand four hundred fifty (31,450) class C shares of the Company, thirty-one thousand four hundred fifty (31,450) class D shares of the Company and thirty-one thousand four hundred fifty (31,450) class E shares of the Company, with a nominal value of one cent of Euro (EUR 0.01) each;

(iv) Baupost I holds two hundred seventy thousand eight hundred seventy-five (270,875) class A shares of the Company, fifty-four thousand one hundred seventy-five (54,175) class B shares of the Company, fifty-four thousand one hundred seventy-five (54,175) class C shares of the Company, fifty-four thousand one hundred seventy-five (54,175) class D shares of the Company and fifty-four thousand one hundred seventy-five (54,175) class E shares of the Company, with a nominal value of one cent of Euro (EUR 0.01) each; and

(v) Baupost III holds one hundred twenty-four thousand eight hundred seventy-five (124,875) class A shares of the Company, twenty-four thousand nine hundred seventy-five (24,975) class B shares of the Company, twenty-four thousand nine hundred seventy-five (24,975) class C shares of the Company, twenty-four thousand nine hundred seventy-five (24,975) class D shares of the Company and twenty-four thousand nine hundred seventy-five (24,975) class E shares of the Company, with a nominal value one cent of Euro (EUR 0.01) each.

#### *Sixth resolution*

After due consideration of the content of the Interim Financial Statements, the Shareholders resolve to proceed with the redemption (the Redemption) of all of the two hundred fifty thousand (250,000) outstanding class B shares of the Company, with a nominal value of one cent of Euro (EUR 0.01) each (the Redeemed Shares) as follows:

(i) ninety-four thousand seven hundred fifty (94,750) class B shares of the Company, with a nominal value of one cent of Euro (EUR 0.01) each, held by HB, shall be redeemed by the Company for an aggregate redemption price of four million nine hundred eighty-six thousand five hundred fifty-seven Euros (EUR 4,986,557) (the HB Redemption Price);

(ii) forty-four thousand six hundred fifty (44,650) class B shares of the Company, with a nominal value of one cent of Euro (EUR 0.01) each, held by PB, shall be redeemed by the Company for an aggregate redemption price of two million three hundred forty-nine thousand eight hundred and sixty-six Euros (EUR 2,349,866) (the PB Redemption Price);

(iii) thirty-one thousand four hundred fifty (31,450) class B shares of the Company, with a nominal value of one cent of Euro (EUR 0.01) each, held by YB, shall be redeemed by the Company for an aggregate redemption price of one million six hundred and fifty-five thousand one hundred and sixty-nine Euros (EUR 1,655,169) (the YB Redemption Price);

(iv) fifty-four thousand one hundred seventy-five (54,175) class B shares of the Company, with a nominal value of one cent of Euro (EUR 0.01) each, held by Baupost I, shall be redeemed by the Company for an aggregate redemption price of two million eight hundred and fifty-one thousand one hundred and fifty-three Euros (EUR 2,851,153) (the Baupost I Redemption Price); and

(v) twenty-four thousand nine hundred seventy-five (24,975) class B shares of the Company, with a nominal value of one cent of Euro (EUR 0.01) each, held by Baupost III, shall be redeemed by the Company for an aggregate redemption price of one million three hundred and fourteen thousand three hundred and ninety-nine Euros (EUR 1,314,399) (the Baupost III Redemption Price).

The Shareholders note and acknowledge that the Total Redemption Price, as this term is defined below, which shall be paid by the Company to the holders of class B shares of the Company, within the frame and for the purpose of the Redemption of the Redeemed Shares is supported by the Interim Financial Statements.

The Total Redemption Price, as this term is defined below, corresponding to the aggregate of the HB Redemption Price, the PB Redemption Price, the YB Redemption Price, the Baupost I Redemption Price and the Baupost III Redemption Price (the Total Redemption Price), payable by the Company to the holders of class B shares of the Company for the Redeemed Shares, shall be paid through the distribution by the Company to the holders of class B shares of the Company of an aggregate amount of thirteen million one hundred fifty-seven thousand one hundred and forty-four Euros (EUR 13,157,144) in the following proportions:

(i) an aggregate amount of four million nine hundred eighty-six thousand five hundred fifty-seven Euros (EUR 4,986,557) corresponding to the HB Redemption Price shall be paid by the Company to HB;

(ii) an aggregate amount of two million three hundred forty-nine thousand eight hundred and sixty-six Euros (EUR 2,349,866) corresponding to the PB Redemption Price shall be paid by the Company to PB;

(iii) an aggregate amount of one million six hundred and fifty-five thousand one hundred and sixty-nine Euros (EUR 1,655,169) corresponding to the YB Redemption Price shall be paid by the Company to YB;

(iv) an aggregate amount of two million eight hundred and fifty-one thousand one hundred and fifty-three Euros (EUR 2,851,153) corresponding to the Baupost I Redemption Price shall be paid by the Company to Baupost I; and

(v) an aggregate amount of one million three hundred and fourteen thousand three hundred and ninety-nine Euros (EUR 1,314,399) corresponding to the Baupost III Redemption Price shall be paid by the Company to Baupost III.

The Shareholders further acknowledge that the Total Redemption Price paid by the Company for the purpose of the Redemption has been set in full compliance with both the Articles and the Luxembourg law dated 10 August 1915 governing commercial companies, as amended.

The Shareholders finally acknowledge that the amount corresponding to such Total Redemption Price is available for distribution by the Company to the holders of B shares of the Company according to the Interim Financial Statements and shall be taken out of the profit brought forward of the Company according to the Interim Financial Statements.

*Seventh resolution*

Further to the adoption of the foregoing resolution, the Shareholders resolve (i) to proceed with the cancellation of the Redeemed Shares, and (ii) to subsequently reduce the share capital of the Company by a total amount of two thousand five hundred Euros (EUR 2,500) in order to bring it from its current amount of twenty-two thousand five hundred Euros (EUR 22,500) down to a new amount of twenty thousand (EUR 20,000) represented by and divided into one million two hundred fifty thousand (1,250,000) class A shares of the Company, two hundred fifty thousand (250,000) class C shares of the Company, two hundred fifty thousand (250,000) class D shares of the Company and two hundred fifty thousand (250,000) class E shares of the Company, all with a nominal value of one cent of Euro (EUR 0.01) each, and with such rights and obligations as set out in the present Articles.

*Eighth resolution*

The Shareholders resolve to amend the terms of article 6 of the Articles in order to reflect the above resolutions so that it shall henceforth read as follows:

" **Art. 6.** The Company's share capital is set at twenty thousand Euros (EUR 20,000), represented by one million two hundred fifty thousand (1,250,000) class A shares, two hundred fifty thousand (250,000) class C shares, two hundred fifty thousand (250,000) class D shares, and two hundred fifty thousand (250,000) class E shares of the Company, all with a nominal value of one cent of Euro (EUR 0.01) each.

Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence

The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the Law."

*Ninth resolution*

The Shareholders resolve to amend the register of shares of the Company in order to reflect the above changes and hereby empowers and authorises any manager of the Company, each one of them acting individually with full power of substitution under their sole signature, to proceed in the name and on behalf of the Company to the registration in the register of shares of the Company of all the changes performed in the resolutions 2. through to 6., including, for the avoidance of doubt, the signature of the said register, and to see to any formalities in connection therewith with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) and to the relevant publication in the Official Gazette and more generally to accomplish any and all formalities which may be required, necessary or simply useful in connection with and for the purpose of the implementation of the above resolutions.

*Costs*

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of this notarial deed are estimated to be approximately four thousand Euros (EUR 4,000.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the appearing parties, the present deed has been worded in English language, followed by a French version. At the request of the proxyholder of the same appearing parties, in case of divergences or discrepancies between the English and the French versions, the English version shall prevail.

Whereof, this notarial deed has been drawn up in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on the year and day first above written.

This document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le vingt-trois décembre, par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

a été tenue

une assemblée générale des associés de BRPTE S.à r.l. (l'Assemblée), une société à responsabilité limitée constituée et existant conformément aux lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social sis 41, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro d'immatriculation B 94405 (la Société).

La Société a été constituée le 2 juillet 2003 en vertu d'un acte de Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, alors notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Mé-morial C, Recueil des Sociétés et Associations (le Journal Officiel) numéro 808 du 1<sup>er</sup> août 2003.

Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois le 29 décembre 2011, suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Journal Officiel numéro 611 du 8 mars 2012.

**ONT COMPARU:**

(1) HB Institutional Limited Partnership, un limited partnership constitué et existant conformément aux lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social sis 2711, Centerville Road, Suite 400, 19080 Wilmington, comté de New Castle, Delaware, Etats-Unis d'Amérique, et immatriculé auprès du Secrétaire d'Etat de l'Etat du Delaware (Secretary of State of the State of Delaware) sous le numéro d'immatriculation 2053317 (HB), détenant trente-sept virgule neuf (37,9) parts sociales de catégorie A de la Société, trente-sept virgule neuf (37,9) parts sociales de catégorie B de la Société, trente-sept virgule neuf (37,9) parts sociales de catégorie C de la Société, trente-sept virgule neuf (37,9) parts sociales de catégorie D de la Société et trente-sept virgule neuf (37,9) parts sociales de catégorie E de la Société, toutes ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25) chacune, toutes ayant été entièrement libérées;

dûment et valablement représenté à l'effet des présentes par Monsieur Gianpiero SADDI, employé privé, ayant pour adresse professionnelle 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Boston, en date du 19 décembre 2013;

(2) PB Institutional Limited Partnership, un limited partnership constitué et existant conformément aux lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social sis 2711, Centerville Road, Suite 400, 19080 Wilmington, comté de New Castle, Delaware, Etats-Unis d'Amérique, et immatriculé auprès du Secrétaire d'Etat de l'Etat du Delaware (Secretary of State of the State of Delaware) sous le numéro d'immatriculation 2053323 (PB), détenant dix-sept virgule quatre-vingt-six (17,86) parts sociales de catégorie A de la Société, dix-sept virgule quatre-vingt-six (17,86) parts sociales de catégorie B de la Société, dix-sept virgule quatre-vingt-six (17,86) parts sociales de catégorie C de la Société, dix-sept virgule quatre-vingt-six (17,86) parts sociales de catégorie D de la Société et dix-sept virgule quatre-vingt-six (17,86) parts sociales de catégorie E de la Société, toutes ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25) chacune, toutes ayant été entièrement libérées;

dûment et valablement représenté à l'effet des présentes par Monsieur Gianpiero SADDI, prénommé, en vertu d'une procuration donnée à Boston, en date du 19 décembre 2013;

(3) YB Institutional Limited Partnership, un limited partnership constitué et existant conformément aux lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social sis 2711, Centerville Road, Suite 400, 19080 Wilmington, comté de New Castle, Delaware, Etats-Unis d'Amérique, et immatriculé auprès du Secrétaire d'Etat de l'Etat du Delaware (Secretary of State of the State of Delaware) sous le numéro d'immatriculation 2053330 (YB), détenant douze virgule cinquante-huit (12,58) parts sociales de catégorie A de la Société, douze virgule cinquante-huit (12,58) parts sociales de catégorie B de la Société, douze virgule cinquante-huit (12,58) parts sociales de catégorie C de la Société, douze virgule cinquante-huit (12,58) parts sociales de catégorie D de la Société et douze virgule cinquante-huit (12,58) parts sociales de catégorie E de la Société, toutes ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25) chacune, toutes ayant été entièrement libérées;

dûment et valablement représenté à l'effet des présentes par Monsieur Gianpiero SADDI, prénommé, en vertu d'une procuration donnée à Boston, en date du 19 décembre 2013;

(4) Baupost Value Partners, L.P.-I, un limited partnership constitué et existant conformément aux lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social sis 2711, Centerville Road, Suite 400, 19080 Wilmington, comté de New Castle, Delaware, Etats-Unis d'Amérique, et immatriculé auprès du Secrétaire d'Etat de l'Etat du Delaware (Secretary of State of the State of Delaware) sous le numéro d'immatriculation 0293323 (Baupost I), détenant vingt-et-une virgule soixante-sept (21,67) parts sociales de catégorie A de la Société, vingt-et-une virgule soixante-sept (21,67) parts sociales de catégorie B de la Société, vingt-et-une virgule soixante-sept (21,67) parts sociales de catégorie C de la Société, vingt-et-une virgule soixante-sept (21,67) parts sociales de catégorie D de la Société et vingt-et-une virgule soixante-sept (21,67) parts sociales de catégorie E de la Société, toutes ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25) chacune, toutes ayant été entièrement libérées;

dûment et valablement représenté à l'effet des présentes par Monsieur Gianpiero SADDI, prénommé, en vertu d'une procuration donnée à Boston, en date du 19 décembre 2013;

(5) Baupost Value Partners, L.P.-III, un limited partnership constitué et existant conformément aux lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social sis 2711, Centerville Road, Suite 400, 19080 Wilmington, comté de New Castle, Delaware, Etats-Unis d'Amérique, et immatriculé auprès du Secrétaire d'Etat de l'Etat du Delaware (Secretary of State of the State of Delaware) sous le numéro d'immatriculation 0682528 (Baupost III), détenant neuf virgule quatre-vingt-dix-neuf (9,99) parts sociales de catégorie A de la Société, neuf virgule quatre-vingt-dix-neuf (9,99) parts sociales de catégorie B de la Société, neuf virgule quatre-vingt-dix-neuf (9,99) parts sociales de catégorie C de la Société, neuf virgule quatre-vingt-dix-neuf (9,99) parts sociales de catégorie D de la Société et neuf virgule quatre-vingt-dix-neuf (9,99) parts sociales de catégorie E de la Société, toutes ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25) chacune, toutes ayant été entièrement libérées;

dûment et valablement représenté à l'effet des présentes par Monsieur Gianpiero SADDI, prénommé, en vertu d'une procuration donnée à Boston, en date du 19 décembre 2013;

chacun un Associé et ensemble les Associés de la Société.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire agissant au nom et pour le compte des Associés et le notaire instrumentaire, demeureront annexées au présent acte pour être enregistrées ensemble avec celui-ci.

Les Associés, dûment et valablement représentés comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentaire de prendre acte de ce qui suit:

I. que l'ensemble des cent (100) parts sociales de catégorie A de la Société, cent (100) parts sociales de catégorie B de la Société, cent (100) parts sociales de catégorie C de la Société, cent (100) parts sociales de catégorie D de la Société et cent (100) parts sociales de catégorie E de la Société, toutes ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25) chacune, représentant l'ensemble du capital social de la Société s'élevant à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500), sont présentes ou dûment et valablement représentées à l'Assemblée, laquelle est dès lors valablement constituée et peut valablement délibérer sur l'ensemble des points composant l'Ordre du Jour (tel que ce terme est défini ci-dessous);

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est composé des éléments suivants (l'Ordre du Jour):

(1) Renonciation aux notices de convocation;

(2) Modification de l'article 6 des Statuts de la Société afin de permettre à la Société de racheter ses propres parts sociales en ajoutant un dernier alinéa qui aura la teneur suivante:

“La Société peut racheter ses propres parts sociales, en conformité avec la Loi.”.

(3) Remplacement des cent (100) parts sociales de catégorie A de la Société, cent (100) parts sociales de catégorie B de la Société, cent (100) parts sociales de catégorie C de la Société, cent (100) parts sociales de catégorie D de la Société et cent (100) parts sociales de catégorie E de la Société, toutes ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25) chacune, représentant l'ensemble du capital social de cette dernière, par deux cent cinquante mille (250.000) parts sociales de catégorie A de la Société, deux cent cinquante mille (250.000) parts sociales de catégorie B de la Société, deux cent cinquante mille (250.000) parts sociales de catégorie C de la Société, deux cent cinquante mille (250.000) parts sociales de catégorie D de la Société et deux cent cinquante mille (250.000) parts sociales de catégorie E de la Société ayant une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune;

(4) Confirmation des termes du troisième paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société en vertu desquels «les dividendes et le boni de liquidation payés au(x) détenteur(s) des parts sociales de classe B seront égaux, après déduction du passif de la Société au prorata des parts sociales et dans la mesure où des bénéfices distribuables existent, aux profits réalisés sur l'investissement (in)direct fait par la Société dans BRP LUX 1 S.à r.l.»;

(5) Augmentation du capital social de la Société par un montant total de dix mille Euros (EUR 10.000) à l'effet de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500) à un nouveau montant de vingt-deux mille cinq cents Euros (EUR 22.500) au travers de la création et de l'émission d'un million (1.000.000) de nouvelles parts sociales de catégorie A de la Société, ayant une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune, par la conversion d'un montant de dix mille Euros (EUR 10.000) prélevé sur les bénéfices reportés de la Société et souscrit par les associés actuels au prorata de ce qu'ils détiennent actuellement dans l'actionariat de la société;

(6) Rachat des deux cent cinquante mille (250.000) parts sociales de catégorie B de la Société, ayant une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune, pour un prix total de rachat de treize millions cent cinquante-sept mille cent quarante-quatre Euros (EUR 13,157,144);

(7) Annulation subséquente des deux cent cinquante mille (250.000) parts sociales de catégorie B de la Société, ayant une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune, rachetées, suivie d'une réduction du capital social de la Société d'un montant total de deux mille cinq cents Euros (EUR 2.500), à l'effet de porter le capital social de la Société de son montant actuel de vingt-deux mille cinq cents Euros (EUR 22.500) à un nouveau montant de vingt-mille Euros (EUR 20.000);

(8) Modification subséquente de l'article 6 des statuts de la Société;

(9) Modification du registre des parts sociales de la Société afin d'y refléter les modifications ci-dessus, avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société afin de procéder, individuellement, avec tout pouvoir de substitution, au nom et pour le compte de la Société, à l'inscription desdites modifications dans le registre des parts sociales de la Société et d'accomplir toutes formalités requises, nécessaires ou utiles y relatives; et

(10) Divers.

III. qu'après avoir dûment considéré de manière détaillée la justification des différents éléments composant l'Ordre du Jour, les Associés, représentant l'ensemble du capital social de la Société, ont adopté les résolutions suivantes à l'unanimité:

#### *Première résolution*

L'ensemble du capital social de la Société étant présent ou dûment et valablement représenté à l'Assemblée, l'Assemblée renonce expressément aux formalités de convocation qui pourraient être stipulées dans les Statuts ou d'une quelconque autre manière, les Associés présents ou dûment et valablement représentés à l'Assemblée se considérant comme dûment et valablement convoqués et déclarant avoir parfaite connaissance de l'Ordre du Jour qui leur a été communiqué préalablement à cette Assemblée.

*Seconde résolution*

Les Associés décident de modifier l'article 6 des Statuts de la Société afin de permettre à la Société de racheter ses propres parts sociales en ajoutant un dernier alinéa qui aura la teneur suivante:

“La Société peut racheter ses propres parts sociales, en conformité avec la Loi.”.

*Troisième résolution*

Les Associés de changer la valeur nominale de chaque part de vingt-cinq Euros (EUR 25.-) à la somme d'un cent d'Euro (EUR 0,01) et décident par conséquent de remplacer l'ensemble des cent (100) parts sociales de catégorie A de la Société, cent (100) parts sociales de catégorie B de la Société, cent (100) parts sociales de catégorie C de la Société, cent (100) parts sociales de catégorie D de la Société et cent (100) parts sociales de catégorie E de la Société, toutes ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25) chacune, représentant l'ensemble du capital social de la Société s'élevant à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500), par deux cent cinquante mille (250.000) parts sociales de catégorie A de la Société, deux cent cinquante mille (250.000) parts sociales de catégorie B de la Société, deux cent cinquante mille (250.000) parts sociales de catégorie C de la Société, deux cent cinquante mille (250.000) parts sociales de catégorie D de la Société et deux cent cinquante mille (250.000) parts sociales de catégorie E de la Société, toutes ayant une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune (la Conversion).

(i) HB détient dès lors quatre-vingt-quatorze mille sept cent cinquante (94.750) parts sociales de catégorie A de la Société, quatre-vingt-quatorze mille sept cent cinquante (94.750) parts sociales de catégorie B de la Société, quatre-vingt-quatorze mille sept cent cinquante (94.750) parts sociales de catégorie C de la Société, quatre-vingt-quatorze mille sept cent cinquante (94.750) parts sociales de catégorie D de la Société et quatre-vingt-quatorze mille sept cent cinquante (94.750) parts sociales de catégorie E de la Société, toutes ayant une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune;

(ii) PB détient quarante-quatre mille six cent cinquante (44.650) parts sociales de catégorie A de la Société, quarante-quatre mille six cent cinquante (44.650) parts sociales de catégorie B de la Société, quarante-quatre mille six cent cinquante (44.650) parts sociales de catégorie C de la Société, quarante-quatre mille six cent cinquante (44.650) parts sociales de catégorie D de la Société et quarante-quatre mille six cent cinquante (44.650) parts sociales de catégorie E de la Société, toutes ayant une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune;

(iii) YB détient trente et un mille quatre cent cinquante (31.450) parts sociales de catégorie A de la Société, trente et un mille quatre cent cinquante (31.450) parts sociales de catégorie B de la Société, trente et un mille quatre cent cinquante (31.450) parts sociales de catégorie C de la Société, trente-et-un mille quatre cent cinquante (31.450) parts sociales de catégorie D de la Société et trente et un mille quatre cent cinquante (31.450) parts sociales de catégorie E de la Société, toutes ayant une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune;

(iv) Baupost I détient cinquante-quatre mille cent soixante-quinze (54.175) parts sociales de catégorie A de la Société, cinquante-quatre mille cent soixante-quinze (54.175) parts sociales de catégorie B de la Société, cinquante-quatre mille cent soixante-quinze (54.175) parts sociales de catégorie C de la Société, cinquante-quatre mille cent soixante-quinze (54.175) parts sociales de catégorie D de la Société et cinquante-quatre mille cent soixante-quinze (54.175) parts sociales de catégorie E de la Société, toutes ayant une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune; et

(v) Baupost III détient vingt-quatre mille neuf cent soixante-quinze (24.975) parts sociales de catégorie A de la Société, vingt-quatre mille neuf cent soixante-quinze (24.975) parts sociales de catégorie B de la Société, vingt-quatre mille neuf cent soixante-quinze (24.975) parts sociales de catégorie C de la Société, vingt-quatre mille neuf cent soixante-quinze (24.975) parts sociales de catégorie D de la Société et vingt-quatre mille neuf cent soixante-quinze (24.975) parts sociales de catégorie E de la Société, toutes ayant une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune.

*Quatrième résolution*

Les Associés prennent note des termes du troisième paragraphe de l'article 6 des Statuts en vertu desquels «les dividendes et le boni de liquidation payés au(x) détenteur(s) des parts sociales de classe B seront égaux, après déduction du passif de la Société au prorata des parts sociales et dans la mesure où des bénéfices distribuables existent, aux profits réalisés sur l'investissement (in)direct fait par la Société dans BRPT LUX 1 S.à r.l.».

*Cinquième résolution*

Les Associés décident d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de dix mille Euros (EUR 10.000) à l'effet de porter le capital social de la Société de son montant actuel de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500), représenté par deux cent cinquante mille (250.000) parts sociales de catégorie A de la Société, deux cent cinquante mille (250.000) parts sociales de catégorie B de la Société, deux cent cinquante mille (250.000) parts sociales de catégorie C de la Société, deux cent cinquante mille (250.000) parts sociales de catégorie D de la Société et deux cent cinquante mille (250.000) parts sociales de catégorie E de la Société, toutes ayant une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune, à un nouveau montant de vingt-deux mille cinq cents Euros (EUR 22.500), par voie de création et émission d'un million (1.000.000) de nouvelles parts sociales de catégorie A de la Société, ayant une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune.

*Souscription - Paiement*

Les Associés, dûment et valablement représentés à l'effet des présentes comme indiqué ci-dessus, souscrivent expressément à un million (1.000.000) de nouvelles parts sociales de catégorie A de la Société, ayant une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune (les Nouvelles Parts Sociales), dans les proportions suivantes:

(i) HB souscrit à trois cent soixante-dix-neuf mille (379.000) nouvelles parts sociales de catégorie A de la Société, ayant une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune, représentant un prix total de souscription de trois mille sept cent quatre-vingt-dix Euros (EUR 3.790);

(ii) PB souscrit à cent soixante-dix-huit mille six cents (178.600) nouvelles parts sociales de catégorie A de la Société, ayant une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune, représentant un prix total de souscription de mille sept cent quatre-vingt-six Euros (EUR 1.786);

(iii) YB souscrit à cent vingt-cinq mille huit cents (125.800) nouvelles parts sociales de catégorie A de la Société, ayant une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune, représentant un prix total de souscription de mille deux cent cinquante-huit Euros (EUR 1.258);

(iv) Baupost I souscrit à deux cent seize mille sept cents (216.700) nouvelles parts sociales de catégorie A de la Société, ayant une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune, représentant un prix total de souscription de deux mille cent soixante-sept Euros (EUR 2.167); et

(v) Baupost III souscrit à quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cents (99.900) nouvelles parts sociales de catégorie A de la Société, ayant une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune, représentant un prix total de souscription de neuf cent quatre-vingt-dix-neuf Euros (EUR 999).

Les Associés constatent que les Nouvelles Parts Sociales sont entièrement libérées par les Associés par la conversion d'un montant de dix mille Euros (EUR 10.000) prélevé sur les bénéfices reportés de la Société, ledit montant étant à la libre disposition de la Société et pouvant être utilisé pour les besoins de l'augmentation du capital social de la Société envisagée, conformément aux comptes approuvés de la Société datés du 31 décembre 2012 (les Comptes 2012) et aux comptes intérimaires de la Société datés du 20 décembre 2013 (les Comptes Intérimaires).

Par conséquent, les Associés décident expressément d'émettre et émettent par la présente un million (1.000.000) de nouvelles parts sociales de catégorie A de la Société, ayant une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune, et souscrites comme indiqué précédemment.

En conséquence de la réalisation de l'augmentation du capital social de la Société mentionnée ci-dessus, les Associés constatent expressément que le montant total du capital social de la Société s'élève désormais à vingt-deux mille cinq cents Euros (EUR 22.500) et est représenté par un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales de catégorie A de la Société, deux cent cinquante mille (250.000) parts sociales de catégorie B de la Société, deux cent cinquante mille (250.000) parts sociales de catégorie C de la Société, deux cent cinquante mille (250.000) parts sociales de catégorie D de la Société et deux cent cinquante mille (250.000) parts sociales de catégorie E de la Société, toutes ayant une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune, qui sont détenues dans les proportions suivantes:

(i) HB détient quatre cent soixante-treize mille sept cent cinquante (473.750) parts sociales de catégorie A de la Société, quatre-vingt-quatorze mille sept cent cinquante (94.750) parts sociales de catégorie B de la Société, quatre-vingt-quatorze mille sept cent cinquante (94.750) parts sociales de catégorie C de la Société, quatre-vingt-quatorze mille sept cent cinquante (94.750) parts sociales de catégorie D de la Société et quatre-vingt-quatorze mille sept cent cinquante (94.750) parts sociales de catégorie E de la Société, toutes ayant une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune;

(ii) PB détient deux cent vingt-trois mille deux cent cinquante (223.250) parts sociales de catégorie A de la Société, quarante-quatre mille six cent cinquante (44.650) parts sociales de catégorie B de la Société, quarante-quatre mille six cent cinquante (44.650) parts sociales de catégorie C de la Société, quarante-quatre mille six cent cinquante (44.650) parts sociales de catégorie D de la Société et quarante-quatre mille six cent cinquante (44.650) parts sociales de catégorie E de la Société, toutes ayant une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune;

(iii) YB détient cent cinquante-sept mille deux cent cinquante (157.250) parts sociales de catégorie A de la Société, trente-et-un mille quatre cent cinquante (31.450) parts sociales de catégorie B de la Société, trente-et-un mille quatre cent cinquante (31.450) parts sociales de catégorie C de la Société, trente-et-un mille quatre cent cinquante (31.450) parts sociales de catégorie D de la Société et trente-et-un mille quatre cent cinquante (31.450) parts sociales de catégorie E de la Société, toutes ayant une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune;

(iv) Baupost I détient deux cent soixante-dix mille huit cent soixante-quinze (270.875) parts sociales de catégorie A de la Société, cinquante-quatre mille cent soixante-quinze (54.175) parts sociales de catégorie B de la Société, cinquante-quatre mille cent soixante-quinze (54.175) parts sociales de catégorie C de la Société, cinquante-quatre mille cent soixante-quinze (54.175) parts sociales de catégorie D de la Société et cinquante-quatre mille cent soixante-quinze (54.175) parts sociales de catégorie E de la Société, toutes ayant une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune; et

(v) Baupost III détient cent vingt-quatre mille huit cent soixante-quinze (124.875) parts sociales de catégorie A de la Société, vingt-quatre mille neuf cent soixante-quinze (24.975) parts sociales de catégorie B de la Société, vingt-quatre mille neuf cent soixante-quinze (24.975) parts sociales de catégorie C de la Société, vingt-quatre mille neuf cent soixante-

quinze (24.975) parts sociales de catégorie D de la Société et vingt-quatre mille neuf cent soixante-quinze (24.975) parts sociales de catégorie E de la Société, toutes ayant une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune.

#### *Sixième résolution*

Après avoir dûment considéré le contenu des Comptes Intérimaires, les Associés décident de procéder au rachat (le Rachat) de l'ensemble des deux cent cinquante (250.000) parts sociales de catégorie B de la Société, ayant une valeur nominale de un centime d'Euro (EUR 0,01) (les Parts Sociales Rachetées) comme suit:

(i) quatre-vingt-quatorze mille sept cent cinquante (94.750) parts sociales de catégorie B de la Société, ayant une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune, détenues par HB, seront rachetées par la Société pour un prix total de rachat de quatre millions neuf cent quatre-vingt-six mille cinq cent cinquante-sept Euros (EUR 4,986,557) (le Prix de Rachat de HB);

(ii) quarante-quatre mille six cent cinquante (44.650) parts sociales de catégorie B de la Société, ayant une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune, détenues par PB, seront rachetées par la Société pour un prix total de rachat de deux millions trois cent quarante-neuf mille huit cent soixante-six Euros (EUR 2,349,866) (le Prix de Rachat de PB);

(iii) trente et un mille quatre cent cinquante (31.450) parts sociales de catégorie B de la Société, ayant une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune, détenues par YB, seront rachetées par la Société pour un prix total de rachat de un million six cent cinquante-cinq mille cent soixante-neuf Euros (EUR 1,655,169) (le Prix de Rachat de YB);

(iv) cinquante-quatre mille cent soixante-quinze (54.175) parts sociales de catégorie B de la Société, ayant une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune, détenues par Baupost I, seront rachetées par la Société pour un prix total de rachat de deux millions huit cent cinquante et un mille cent cinquante-trois Euros (EUR 2,851,153) (le Prix de Rachat de Baupost I); et

(v) vingt-quatre mille neuf cent soixante-quinze (24.975) parts sociales de catégorie B de la Société, ayant une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune, détenues par Baupost III, seront rachetées par la Société pour un prix total de rachat de un million trois cent quatorze mille trois cent quatre-vingt-dix-neuf Euros (EUR 1,314,399) (le Prix de Rachat de Baupost III).

Les Associés prennent note et constatent que le Prix Total de Rachat, tel que défini ci-dessous, qui doit être payé par la Société aux détenteurs de parts sociales de catégorie B de la Société, dans le cadre et pour les besoins du Rachat des Parts Sociales Rachetées, est déterminé par les Comptes Intérimaires.

Le Prix Total de Rachat, tel que défini ci-dessous, correspondant à la somme totale du Prix de Rachat de HB, du Prix de Rachat de PB, du Prix de Rachat de YB, du Prix de Rachat de Baupost I et du Prix de Rachat de Baupost III (le Prix de Rachat Total), que la Société doit payer aux détenteurs de parts sociales de catégorie B de la Société pour les Parts Sociales Rachetées, est payé par la distribution par la Société aux détenteurs de parts sociales de catégorie B de la Société d'un montant total de treize millions cent cinquante-sept mille cent quarante-quatre Euros (EUR 13,157,144) dans les proportions suivantes:

(i) un montant total de quatre million neuf cent quatre-vingt six mille cinq cent cinquante-sept Euros (EUR 4,986,557) correspondant au Prix de Rachat de HB sera payé par la Société à HB;

(ii) un montant total de deux millions trois cent quarante-neuf mille huit cent soixante-six Euros (EUR 2,349,866) correspondant au Prix de Rachat de PB sera payé par la Société à PB;

(iii) un montant total de un million six cent cinquante-cinq mille cent soixante-neuf Euros (EUR 1,655,169) correspondant au Prix de Rachat de YB sera payé par la Société à PB;

(iv) un montant total de deux millions huit cent cinquante et un mille cent cinquante-trois Euros (EUR 2,851,153) correspondant au Prix de Rachat de Baupost I sera payé par la Société à Baupost I; et

(v) un montant total de un million trois cent quatorze mille trois cent quatre-vingt-dix-neuf Euros (EUR 1,314,399) correspondant au Prix de Rachat de Baupost III sera payé par la Société à Baupost III.

Les Associés constatent en outre que le Prix Total de Rachat payé par la Société pour les besoins du Rachat a été fixé en conformité avec les Statuts ainsi que la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée.

Les Associés constatent finalement que le montant correspondant au Prix Total de Rachat est disponible pour distribution par la Société aux détenteurs de parts sociales de catégorie B de la Société conformément aux Comptes Intérimaires et sera prélevé sur les bénéfices reportés de la Société comme en attestent les Comptes Intérimaires.

#### *Septième résolution*

Suite à l'adoption de la résolution précédente, les Associés décident (i) de procéder à l'annulation des Parts Sociales Rachetées et (ii) de réduire par conséquent le capital social de la Société d'un montant total de deux mille cinq cents Euros (EUR 2.500), afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de vingt-deux mille cinq cents Euros (EUR 22.500) à un montant de vingt mille (EUR 20.000), représenté par un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales de catégorie A de la Société, deux cent cinquante mille (250.000) parts sociales de catégorie C de la Société, deux cent cinquante mille (250.000) parts sociales de catégorie D de la Société et deux cent cinquante mille (250.000)

parts sociales de catégorie E de la Société, ayant toutes une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune, et avec les droits et obligations indiqués dans les Statuts.

*Huitième résolution*

Les Associés décident de modifier les termes de l'article 6 des Statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à vingt mille Euros (EUR 20.000), représenté par un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales de catégorie A de la Société deux cent cinquante mille (250.000) parts sociales de catégorie C, deux cent cinquante mille (250.000) parts sociales de catégorie D et deux cent cinquante mille (250.000) parts sociales de catégorie E de la Société, toutes ayant une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune, et avec les droits et obligations indiqués dans les présents statuts.

Chaque part sociale donne droit à une fraction de l'actif et des bénéfices de la Société en proportion directe au nombre des parts sociales existantes.

La Société peut racheter ses propres parts sociales, en conformité avec la Loi."

*Neuvième résolution*

Les Associés décident de modifier le registre des parts sociales de la Société à l'effet de refléter les changements ci-dessus et donnent pouvoir et autorisent par la présente tout gérant de la Société, à procéder individuellement, avec tous pouvoirs de substitution, sous leur seule signature, au nom et pour le compte de la Société à l'inscription dans le registre des parts sociales de la Société à tous les changements intervenus au titre des résolutions 2. à 6. en ce compris, afin d'éviter tout doute, la signature dudit registre et de procéder à toutes les formalités requises au titre des présentes auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et toute publication dans le Journal Officiel et plus généralement à accomplir toutes formalités qui pourraient être requises, nécessaires ou simplement utiles relativement aux présentes résolutions.

*Coûts*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui sont supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à quatre mille Euros (EUR 4.000.-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du mandataire des parties comparantes, le présent acte notarié est rédigé en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande expresse du même mandataire de ces parties comparantes, en cas de divergences ou d'incohérences entre les versions anglaise et française du présent acte notarié, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, à la date visée à l'entête des présentes.

L'acte ayant été lu au mandataire des parties comparantes, ce dernier a signé avec le notaire le présent acte notarié.

Signé: G. Saddi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 30 décembre 2013. Relation: LAC/2013/60554. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

*Le Receveur (signé): Irène THILL.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 14 janvier 2014.

Référence de publication: 2014007411/658.

(140007998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2014.

**Eaton Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 183.394.

—  
STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the thirtieth day of December,  
before us Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Eaton Holding SRL, a limited liability company governed by the laws of Barbados, with its registered office at c/o The Corporate Secretary Limited, Whitepark House, White Park Road, Bridgetown, Barbados and registered with the Barbados Register under number 508 (the "Sole Shareholder"),

hereby represented by Me Conrad Proulx, lawyer, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given on 20 December 2013.

The said proxy, signed by the proxyholder and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing person, represented as stated above, has requested the notary to record that:

I. The Sole Shareholder is the sole shareholder of Eaton Services Limited, an exempted company incorporated with limited liability in Bermuda, in process of discontinuing from Bermuda pursuant to the Bermuda Companies Act 1981, as amended, having its registered office at Codan Services Limited, Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton, HM 12, Bermuda and registered with the Register of Companies of Bermuda under number 37923 (the "Company").

II. The Sole Shareholder, represented as mentioned above, has recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

#### *Agenda*

1 Acknowledgement of the unanimous written resolutions of the directors of the Company dated 19 December 2013 regarding the transfer of the registered office and the central administration of the Company to Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg with effect as at the date of the present extraordinary general meeting of the shareholders.

2 Transfer of the registered office and the central administration of the Company to Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with effect as at the date of the present extraordinary general meeting of the shareholders.

3 Adoption of the Luxembourg nationality and submission of the Company to Luxembourg laws, adoption of the legal form of a société à responsabilité limitée and change of the Company's name to "Eaton Services S.à r.l."

4 Approval of a director's declaration of solvency to be submitted to the notary.

5 Acknowledgement that the value of the Company's assets and liabilities corresponds at least to the Company's issued share capital of three hundred twenty six million seven hundred twenty-two thousand six hundred dollars of the United States of America (USD 326,722,600.-), and subsequently, that the Company complies with the Luxembourg statutory requirements of the minimum share capital applicable for a société à responsabilité limitée.

6 Complete restatement of the Company's articles of association in order to comply with Luxembourg laws in this respect.

7 Determination of the registered office at 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

8 Setting of the number of managers of the Company at three (3) and appointment of the following as managers of the Company for an unlimited duration:

- Ms Solange Savarinayagam;
- Mr Gregory Ghislain Dujardin; and
- Mr Alexis Hubert.

III. The undersigned notary has received an opinion from a Bermuda legal counsel stating among others that the laws of Bermuda permit the Company to discontinue under the laws of Bermuda and continue in Luxembourg, without dissolution of the Company.

IV. The Sole Shareholder, represented as above mentioned, requested the notary to record the following resolutions:

#### *First resolution*

The Sole Shareholder resolved to acknowledge the unanimous written resolutions of the directors of the Company dated 19 December 2013 which resolved, among others:

- to transfer the registered office and the central administration of the Company to Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
- to set the date of effectiveness of the transfer of the registered office and the central administration of the Company to Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg as at the date of the present extraordinary general meeting of the shareholders; and
- to approve the director's declaration of solvency.

Said resolutions of the directors of the Company after signature *ne varietur* by the proxyholder and the notary will remain attached to the present deed.

#### *Second resolution*

The Sole Shareholder resolved to transfer the registered office and the central administration of the Company to Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, at the date of the present extraordinary general meeting of the shareholders.

The Sole Shareholder resolved to acknowledge that as a result of the above transfer, the Company shall be managed from Luxembourg.

#### *Third resolution*

The Sole Shareholder resolved that as a consequence of the above transfer, the Company shall adopt the Luxembourg nationality, shall be submitted to Luxembourg laws and shall adopt the legal form of a société à responsabilité limitée.

The Sole Shareholder further resolved that the Company will change its name to "Eaton Services S.à r.l."

*Fourth resolution*

The Sole Shareholder acknowledged that pursuant to the directors' declaration of solvency dated 30 December 2013, the Company's assets and liabilities amount does correspond at least to the minimum share capital of a Luxembourg société à responsabilité limitée, as required under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

Said directors' declaration of solvency, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

*Fifth resolution*

The Sole Shareholder resolved to proceed with a complete restatement of the Company's articles of association in order comply with Luxembourg laws in this respect. The Sole Shareholder resolved that the articles of association will henceforth read as follows and will be worded in English to be followed by a French translation whereby the English text shall prevail in case of divergences between the English and the French text:

**Chapter I. Form, Name, Registered Office, Object, Duration.**

**Art. 1. Form.** There is formed a private limited liability company (hereafter the "Company"), which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular by the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the "Law"), as well as by the present articles of association (hereafter the "Articles").

The Company is initially composed of one single Shareholder, subscriber of all the shares. The Company may however at any time be composed of several Shareholders, but not exceeding forty (40) Shareholders, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

**Art. 2. Object.** The object of the Company is the acquisition, holding and disposal of interests in Luxembourg and/or in foreign companies and undertakings, as well as the administration, development and management of such interests.

The Company may provide loans and financing in any other kind or form or grant guarantees or security in any other kind or form, in favour of the companies and undertakings forming part of the group of which the Company is a member.

The Company may also invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form.

The Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes or any other debt instruments as well as warrants or other share subscription rights.

In a general fashion, the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

In addition, the Company may also carry out factoring activities in favour of the companies and undertakings forming part of the group of which the Company is a member. The Company will not enter into any transaction which would constitute a regulated activity of the financial sector without due authorisation under any laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

**Art. 3. Duration.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4. Name.** The Company will have the name of "Eaton Services S.à. r.l."

**Art. 5. Registered Office.** The registered office of the Company is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its Shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the Manager or in case of plurality of Managers, by a decision of the Board of Managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Chapter II. Capital, Shares**

**Art. 6. Subscribed Capital.** The share capital is set at three hundred twenty six million seven hundred twenty-two thousand six hundred dollars of the United States of America (USD 326,722,600.-) divided into three million two hundred sixty seven thousand two hundred twenty six (3,267,226) shares with a nominal value of one hundred dollars of the United States of America (USD 100.-) each, all of which are fully paid up.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

**Art. 7. Increase and reduction of capital.** The capital may be changed at any time by a decision of the single Shareholder or by a decision of the Shareholders' meeting voting with the quorum and majority rules set out by article 18 of these Articles, or, as the case may be, by the Law for any amendment to these Articles.

**Art. 8. Shares.** Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of Shareholders. Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of the Company and the resolutions of the single Shareholder or the general meeting of Shareholders.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

The single Shareholder may transfer freely its shares when the Company is composed of a single Shareholder. The shares may be transferred freely amongst Shareholders when the Company is composed of several Shareholders. The shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of the general meeting of Shareholders representing at least three quarters of the capital, in accordance with article 189 of the Law.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Civil Code.

The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the Law.

**Art. 9. Incapacity, bankruptcy or insolvency of a shareholder.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

### Chapter III. Manager(s)

**Art. 10. Manager(s), Board of Managers.** The Company is managed by one or several Managers. If several Managers have been appointed, they will constitute a Board of Managers.

The members of the Board may be split in two categories, respectively denominated "Category A Managers" and "Category B Managers".

The Managers need not to be Shareholders. The Managers may be removed at any time, with or without legitimate cause, by a resolution of Shareholders holding a majority of votes.

Each Manager will be elected by the single Shareholder or by the Shareholders' meeting, which will determine their number and the duration of their mandate. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the single Shareholder or by a resolution of the Shareholders' meeting.

**Art. 11. Powers of the Manager(s).** In dealing with third parties, the Manager or the Board of Managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Manager or Board of Managers.

Towards third parties, the Company shall be bound by the sole signature of its single Manager or, in case of plurality of Managers, by the joint signature of any two Managers of the Company. In case the Managers are split in two categories, the Company shall obligatorily be bound by the joint signature of one Category A Manager and one Category B Manager.

If the Managers are temporarily unable to act, the Company's affairs may be managed by the sole Shareholder or, in case the Company has several Shareholders, by the Shareholders acting under their joint signatures.

The Manager or Board of Managers shall have the rights to give special proxies for determined matters to one or more proxyholders, selected from its members or not either Shareholders or not.

**Art. 12. Day-to-day management.** The Manager or Board of Managers may delegate the day-to-day management of the Company to one or several Manager(s) or agent(s) and will determine the Manager's / agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency. It is understood that the day-to-day management is limited to acts of administration and thus, all acts of acquisition, disposition, financing and refinancing have to obtain the prior approval from the Board of Managers.

**Art. 13. Meetings of the Board of Managers.** The Board of Managers may elect a chairman from among its members.

If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among Managers present at the meeting.

The Board of Managers may elect a secretary from among its members.

The meetings of the Board of Managers are convened by the chairman, the secretary or by any two Managers. The Board of Managers may validly debate without prior notice if all the Managers are present or represented.

A Manager may be represented by another member of the Board of Managers.

The Board of Managers can only validly debate and make decisions if a majority of its members is present or represented by proxies. In case the Managers are split in two categories, at least one Category A Manager and one Category B Manager shall be present or represented. Any decisions made by the Board of Managers shall require a simple majority including at least the favorable vote of one Category A Manager and of one Category B Manager. In case of ballot, the chairman of the meeting has a casting vote.

In case of a conflict of interest as defined in article 15 below, the quorum requirement shall apply without taking into account the affected Manager or Managers.

One or more Managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all members having participated.

A written decision, signed by all Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held.

Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all members of the Board of Managers.

**Art. 14. Liability - Indemnification.** The Board of Managers assumes, by reason of its position, no personal liability in relation to any commitment validly made by it in the name of the Company.

The Company shall indemnify any Manager or officer and his heirs, executors and administrators, against any damages or compensations to be paid by him/her or expenses or costs reasonably incurred by him/her, as a consequence or in connection with any action, suit or proceeding to which he/she may be made a party by reason of his/her being or having been a Manager or officer of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he/she is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he/she shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence, fraud or wilful misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which such Manager or officer may be entitled.

**Art. 15. Conflict of Interests.** No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a Manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any Manager or officer of the Company who serves as a Manager, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any Manager of the Company may have any personal interest in any transaction conflicting with the interest of the Company, he shall make known to the Board of Managers such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such Manager's or officer's interest therein shall be reported to the single Shareholder or to the next general meeting of Shareholders.

#### Chapter IV. Shareholder(s)

**Art. 16. General meeting of Shareholders.** If the Company is composed of one single Shareholder, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of Shareholders.

If the Company is composed of no more than twenty-five (25) Shareholders, the decisions of the Shareholders may be taken by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the Board of Managers to the Shareholders by registered mail. In this latter case, the Shareholders are under the obligation to, within a delay of fifteen days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

Unless there is only one single Shareholder, the Shareholders may meet in a general meeting of Shareholders upon call in compliance with Luxembourg law by the Board of Managers, subsidiarily by Shareholders representing half the corporate capital. The notice sent to the Shareholders in accordance with the law will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

If all the Shareholders are present or represented at a Shareholders' meeting and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A Shareholder may act at any meeting of the Shareholders by appointing in writing, by fax or telegram as his proxy another person who need not be a Shareholder.

Shareholders' meetings, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgment of the Board of Managers, which is final, circumstances of "force majeure" so require.

**Art. 17. Powers of the meeting of Shareholders.** Any regularly constituted meeting of Shareholders of the Company represents the entire body of Shareholders.

Subject to all the other powers reserved to the Board of Managers by law or the Articles and subject to the object of the Company, it has the broadest powers to carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

**Art. 18. Procedure, Vote.** Any resolution whose purpose is to amend the present Articles or whose adoption is subject by virtue of these Articles or, as the case may be, the Law, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles will be taken by a majority of Shareholders representing at least three quarters of the capital.

Except as otherwise required by law or by the present Articles of Incorporation, all other resolutions will be taken by Shareholders representing more than half of the capital.

One vote is attached to each share.

#### **Chapter V. Financial year, Financial statements, Distribution of profits**

**Art. 19. Financial Year.** The Company's accounting year starts on January 1<sup>st</sup> and ends on December 31<sup>st</sup> of each year.

**Art. 20. Adoption of financial statements.** At the end of each accounting year, the Company's accounts are established and the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the single Shareholder or, as the case may be, to the general meeting of Shareholders for approval.

Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 21. Appropriation of profits.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five per cent (5%) of the net profit will be transferred to the statutory reserve. This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the Shareholders.

The excess is distributed among the Shareholders. However, the Shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve and interim dividends if any, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

**Art. 22. Interim dividends.** Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- Interim accounts are established by the manager or the Board of Managers;
- These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve;
- The decision to pay interim dividends is taken by the Manager or the Board of Managers;
- The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened and once five percent (5%) of the net profit of the current year has been allocated to the legal reserve.

#### **Chapter VI. Dissolution, Liquidation**

**Art. 23. Dissolution, liquidation.** At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the Shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

#### **Chapter VII. Applicable law**

**Art. 24. Applicable Law.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

##### *Sixth resolution*

The Sole Shareholder resolved to fix the address of the registered office of the Company at 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

##### *Seventh resolution*

The Sole Shareholder resolved to set the number of managers of the Company at three (3) and to appoint the following as managers of the Company:

- Ms Solange Savarinayagam, finance and compliance manager, born on 4 October 1980 in Pondichery, India, residing professionally at 57 rue Mangin, 57000 Metz, France;
- Mr Gregory Ghislain Dujardin, financial analyst, born on 22 August 1973 in Dinant, Belgium, residing professionally at 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and
- Mr Alexis Hubert, finance and compliance manager, born on 27 May 1972 in Ulmiz, Switzerland, professionally residing at Servion 1077, 2 Chemin du Moleson, Switzerland.

The Sole Shareholder resolved to acknowledge that the board of managers of the Company is henceforth composed as follows:

- Ms Solange Savarinayagam, manager
- Mr Gregory Ghislain Dujardin, manager; and
- Mr Alexis Hubert, manager.

*Expenses*

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at six thousand five hundred euro (EUR 6,500).

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the proxyholder of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same proxyholder and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by its surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary this original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le trentième jour de décembre,

par devant nous Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Eaton Holding SRL, une limited liability company régie par les lois de la Barbade, ayant son siège social à c/o The Corporate Secretary Limited, Whitepark House, White Park Road, Bridgetown, Barbados, inscrite au Registre de commerce de la Barbade sous le numéro 508 Associé Unique»,

représentée aux fins des présentes par Maître Conrad Proulx, avocat, domicilié professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 20 décembre 2013.

Laquelle procuration, signée par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. L'Associé Unique est le seul associé de Eaton Services Limited., une exempted company à responsabilité limitée constituée aux Bermudes, actuellement en cours de cessation d'activité aux Bermudes, conformément au Companies Act 1981, tel que modifié, des Bermudes, ayant son siège social à Codan Services Limited, Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton, HM 12., Bermudes et immatriculée au Registre des Sociétés des Bermudes sous le numéro 37923 (la «Société»).

II. L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-avant, a reconnu avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour*

1 Constatation des résolutions écrites unanimes prises par les administrateurs de la Société le 19 décembre 2013 concernant le transfert du siège social et de l'administration centrale de la Société à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg avec effet à la date de la présente assemblée générale extraordinaire des associés.

2 Transfert du siège social et de l'administration centrale de la Société à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg avec effet à la date de la présente assemblée générale extraordinaire des associés.

3 Adoption de la nationalité luxembourgeoise et soumission de la Société aux lois du Luxembourg, adoption de la forme juridique d'une société à responsabilité limitée et changement du nom de la Société en «Eaton Services S.à r.l.».

4 Approbation d'une déclaration de solvabilité des administrateurs à soumettre au notaire.

5 Constatation que la valeur des actifs et passifs de la Société correspond au moins au capital social de la Société qui s'élève à trois cent vingt-six millions sept cent vingt-deux mille six cent dollars américains (USD 326.722.600,-), et par conséquent, que la Société remplit les exigences réglementaires luxembourgeoises concernant le capital social minimum applicable à une société à responsabilité limitée.

6 Refonte complète des statuts afin de se conformer à la législation luxembourgeoise en la matière.

7 Fixation du siège social au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

8 Fixation du nombre de gérants de la Société à trois (3) et nomination des personnes suivantes comme gérants de la Société pour une durée illimitée:

- Madame Solange Savarinayagam,
- Monsieur Grégory Ghislain Dujardin, et
- Monsieur Alexis Hubert.

III. Le notaire soussigné a reçu un avis d'un conseiller juridique des Bermudes indiquant entre autres que les lois des Bermudes permettent à la Société de cesser aux Bermudes et de continuer au Luxembourg, sans dissoudre la Société.

IV. L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-avant, a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Associé Unique a décidé de constater les résolutions écrites unanimes prises par les administrateurs de la Société le 19 décembre 2013 qui prévoient entre autres:

- de transférer le siège social et l'administration centrale de la Société à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
- d'établir la date du transfert du siège social et de l'administration centrale de la Société à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg à la date de la présente assemblée générale extraordinaire; et
- d'approuver la déclaration de solvabilité des administrateurs.

Ces résolutions des administrateurs de la Société, après signature ne variateur par le mandataire et le notaire, resteront annexées au présent acte.

#### *Deuxième résolution*

L'Associé Unique a décidé de transférer le siège social et l'administration centrale de la Société à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg avec effet à la date de la présente assemblée générale extraordinaire des associés.

L'Associé Unique a décidé de constater qu'en conséquence du transfert susvisé, la Société sera dirigée du Luxembourg.

#### *Troisième résolution*

L'Associé Unique a décidé qu'en conséquence du transfert susvisé, la Société adopte la nationalité luxembourgeoise, se soumet aux lois du Luxembourg et adopte la forme juridique d'une société à responsabilité limitée.

L'associé unique a ensuite décidé que la Société changera son nom en «Eaton Services S.à r.l.».

#### *Quatrième résolution*

L'Associé Unique a constaté qu'en vertu de la déclaration de solvabilité des administrateurs susvisés datée du 30 décembre 2013, le montant des actifs et passifs de la Société correspond au moins au capital social minimum d'une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, tel que prévu par les lois du Grand-Duché du Luxembourg.

Ladite déclaration de solvabilité des administrateurs, après avoir été signé ne variateur par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexé au présent acte pour être pour être enregistré avec lui.

#### *Cinquième résolution*

L'Associé Unique a décidé de procéder à une refonte complète des statuts afin de se conformer à la législation luxembourgeoise en la matière. L'Associé Unique a décidé que les statuts seront dorénavant lus comme suit et seront rédigés en anglais suivi d'une traduction française la version anglaise faisant foi en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français:

### **Chapitre I<sup>er</sup> . Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée.**

**Art. 1<sup>er</sup> . Forme.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «la Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «la Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après «les Statuts»).

La Société comporte initialement un Associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales. Elle peut cependant, à toute époque, comporter plusieurs Associés, dans la limite de quarante (40) Associés, par suite notamment, de cession ou transmission de parts sociales ou de création de parts sociales nouvelles.

**Art. 2. Objet.** La Société a pour objet l'acquisition, la détention et la cession de participations dans toute société et entreprise luxembourgeoise et/ou étrangère, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut fournir des prêts et financements sous quelque forme que ce soit ou consentir des garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit, au profit de sociétés et d'entreprises faisant partie du groupe de sociétés dont la Société fait partie.

La Société peut également investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission privée d'obligations, de billets à ordre ou tout autre instrument de dettes ainsi que des bons de souscription ou tout autre droit de souscription d'actions.

D'une façon générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière qu'elle estime utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

De plus, la Société peut effectuer des opérations d'affacturage au profit de sociétés et d'entreprises faisant partie du groupe de sociétés dont la Société fait partie. La Société n'entre pas dans une transaction qui constituerait une activité réglementée du secteur financier sans les autorisations requises sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4. Dénomination.** La Société a comme dénomination «Eaton Services S.à r.l.».

**Art. 5. Siège social.** Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des Associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du Gérant, ou en cas de pluralité de Gérants, du Conseil de Gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

## Chapitre II. Capital, Parts sociales.

**Art. 6. Capital souscrit.** Le capital social est fixé à trois cent vingt-six millions sept cents vingt-deux mille six cents dollars américains (USD 326.722.600,-) divisé en trois millions deux cents soixante-sept mille deux cent vingt-six (3.267.226) parts sociales ayant une valeur nominale de cent dollars américains (USD 100,-) chacune, chaque part étant entièrement libérée.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des actionnaires par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale.

**Art. 7. Augmentation et diminution du capital social.** Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'Associé unique ou des Associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par ces Statuts ou, selon le cas, par la loi pour toute modification des Statuts.

**Art. 8. Parts sociales.** Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et une voix à l'assemblée générale des Associés. La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'Associé unique ou des Associés.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Les cessions ou transmissions de parts sociales détenues par l'Associé unique sont libres, si la Société a un Associé unique. Les parts sociales sont librement cessibles entre Associés, si la Société a plusieurs Associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément des Associés représentant les trois quarts du capital social, en conformité avec l'article 189 de la Loi.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

La Société peut racheter ses propres parts sociales conformément aux dispositions légales.

**Art. 9. Incapacité, faillite ou déconfiture d'un associé.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'Associé unique ou d'un des Associés.

## Chapitre III. Gérant(s)

**Art. 10. Gérants, Conseil de Gérance.** La Société est gérée par un ou plusieurs Gérants. Si plusieurs Gérants sont nommés, ils constitueront un Conseil de Gérance. Les membres peuvent ou non être répartis en deux catégories, nommés respectivement «Gérants de catégorie A» et «Gérants de catégorie B».

Les Gérants ne doivent pas être Associés. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification légitime, par une décision des Associés représentant une majorité des voix.

Chaque Gérant sera nommé par l'Associé unique ou les Associés, selon le cas, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision de l'Associé unique ou des Associés.

**Art. 11. Pouvoirs du/des Gérant(s).** Dans les rapports avec les tiers, le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des Associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du Conseil de Gérance.

Envers les tiers, la société est valablement engagée par la signature de son Gérant unique ou, en cas de pluralité de Gérants, par la signature conjointe de deux Gérants. Dans l'éventualité où deux catégories de Gérants sont créées, la Société sera obligatoirement engagée par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B.

Si les gérants sont temporairement dans l'impossibilité d'agir, la Société pourra être gérée par l'Associé unique ou en cas de pluralité d'Associés, par les Associés agissant conjointement.

Le Conseil de Gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, sélectionnés parmi ses membres ou pas, qu'ils soient Associés ou pas.

**Art. 12. Gestion journalière.** Le Gérant ou le Conseil de Gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs Gérant(s) ou mandataire(s) et déterminera les responsabilités et rémunérations (éventuelle) des Gérants/

mandataires, la durée de la période de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat. Il est convenu que la gestion journalière se limite aux actes d'administration et qu'en conséquence, tout acte d'acquisition, de disposition, de financement et refinancement doivent être préalablement approuvés par le Conseil de Gérance.

**Art. 13. Réunions du Conseil de Gérance.** Le Conseil de Gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant sera élu parmi les Gérants présents à la réunion.

Le Conseil de ce peut élire un secrétaire parmi ses membres.

Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par le président, le secrétaire ou par deux Gérants. Le Conseil de Gérance peut valablement délibérer sans convocation préalable si tous les Gérants sont présents ou représentés.

Un Gérant peut en représenter un autre au Conseil.

Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et prendre des décisions valablement que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations. Dans l'éventualité où deux catégories de Gérants sont créées, au moins un Gérant de catégorie A et un Gérant de catégorie B devra être présent ou représenté.

Toute décision du Conseil de Gérance doit être prise à majorité simple, avec au moins le vote affirmatif d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B dans l'éventualité où deux catégories de Gérants sont créées. En cas de ballottage, le président du conseil a un vote prépondérant.

En cas de conflit d'intérêt tel que défini à l'article 15 ci-dessous, les exigences de quorum s'appliqueront sans prendre en compte le ou les Gérants concernés.

Chaque Gérant et tous les Gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence call ou par tout autre moyen similaire de communication, à partir du Luxembourg, ayant pour effet que tous les Gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les Gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les Gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de Gérance, dûment convoquée et tenue.

Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

**Art. 14. Responsabilité, indemnisation.** Les Gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

La Société devra indemniser tout Gérant ou mandataire et ses héritiers, exécutant et administrant, contre tous dommages ou compensations devant être payés par lui/elle ainsi que les dépenses ou les coûts raisonnablement engagés par lui/elle, en conséquence ou en relation avec toute action, procès ou procédures à propos desquelles il/elle pourrait être partie en raison de son/sa qualité ou ancienne qualité de Gérant ou mandataire de la Société, ou, à la requête de la Société, de toute autre société où la Société est un associé ou un créancier et par quoi il/elle n'a pas droit à être indemnisé(e), sauf si cela concerne des questions à propos desquelles il/elle sera finalement déclaré(e) impliqué(e) dans telle action, procès ou procédures en responsabilité pour négligence grave, fraude ou mauvaise conduite préméditée.

Dans l'hypothèse d'une transaction, l'indemnisation sera octroyée seulement pour les points couverts par l'accord et pour lesquels la Société a été avertie par son avocat que la personne à indemniser n'a pas commis une violation de ses obligations telle que décrite ci-dessus. Les droits d'indemnisation ne devront pas exclure d'autres droits auxquels tel Gérant ou mandataire pourrait prétendre.

**Art. 15. Conflit d'intérêt.** Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs Gérants ou fondés de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront Gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un Gérant ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions d'administrateur, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou autre affaire.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Gérant ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, entrant en conflit avec les intérêts de la Société, il en avisera le Conseil de Gérance et il ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du Gérant ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance de l'actionnaire unique ou des actionnaires au prochain vote par écrit ou à la prochaine assemblée générale des associés.

#### Chapitre IV. Associé(s)

**Art. 16. Assemblée générale des associés.** Si la Société comporte un Associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi à l'assemblée générale des Associés.

Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) Associés, les décisions des Associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par le Conseil de Gérance aux Associés par lettre re-

commandée. Dans ce dernier cas les Associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

A moins qu'il n'y ait qu'un Associé unique, les Associés peuvent se réunir en assemblée générale conformément aux conditions fixées par la loi sur convocation par le Conseil de Gérance, ou à défaut, par le réviseur d'entreprises, ou à leur défaut, par des Associés représentant la moitié du capital social. La convocation envoyée aux Associés en conformité avec la loi indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée et elle contiendra l'ordre du jour de l'assemblée générale ainsi qu'une indication des affaires qui y seront traitées.

Au cas où tous les Associés sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tout Associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par télécopieur ou par télégramme un mandataire, lequel peut ne pas être Associé.

Les assemblées générales des Associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le Conseil de Gérance.

**Art. 17. Pouvoirs de l'assemblée générale.** Toute assemblée générale des Associés régulièrement constituée représente l'ensemble des Associés.

Sous réserve de tous autres pouvoirs réservés au Conseil de Gérance en vertu de la loi ou les Statuts et conformément à l'objet social de la Société, elle a les pouvoirs les plus larges pour décider ou ratifier tous actes relatifs aux opérations de la Société.

**Art. 18. Procédure - Vote.** Toute décision dont l'objet est de modifier les présents Statuts ou dont l'adoption est soumise par les présents Statuts, ou selon le cas, par la loi aux règles de quorum et de majorité fixée pour la modification des statuts sera prise par une majorité des Associés représentant au moins les trois quarts du capital.

Sauf disposition contraire de la loi ou des présents Statuts, toutes les autres décisions seront prises par les Associés représentant plus de la moitié du capital social.

Chaque action donne droit à une voix.

## Chapitre V. Année sociale, Répartition

**Art. 19. Année sociale.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

**Art. 20. Approbation des comptes annuels.** Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le Conseil de Gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Les comptes annuels et le compte des profits et pertes sont soumis à l'agrément de l'Associé unique ou, suivant le cas, des Associés.

Tout Associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

**Art. 21. Affectation des résultats.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les Associés.

Le surplus est distribué entre les Associés. Néanmoins, les Associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale et des dividendes intérimaire le cas échéant, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

**Art. 22. Dividendes intérimaires.** Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

- Des comptes intérimaires doivent être établis par le Gérant ou par le Conseil de Gérance,
- Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice,
- Le Gérant ou le Conseil de Gérance est seul compétent pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes,
- Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés et une fois que cinq pourcents (5 %) du profit net de l'année en cours a été attribué à la réserve légale.

## Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

**Art. 23. Dissolution, Liquidation.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associé(s) qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

## Chapitre VII. Loi applicable.

**Art. 24. Loi applicable.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

### *Sixième résolution*

L'Associé Unique a décidé de fixer l'adresse du siège social de la Société au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

### *Septième résolution*

L'Associé Unique a décidé de fixer le nombre de gérants de la Société à trois (3) et de nommer les personnes suivantes comme gérants de la Société pour une durée illimitée:

- Madame Solange Savarinayagam, analyste financière, née le 4 octobre 1980 à Pondichery, Inde, domiciliée professionnellement à 57 rue Mangin, 57000 Metz, France;
- Monsieur Grégory Ghislain Dujardin, analyste financier, né le 22 août 1973 à Dinant, Belgique, domicilié professionnellement à 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et
- Monsieur Alexis Hubert, analyste financier, né à Ulmiz (Suisse) le 27 mai 1972, et domicilié professionnellement à Servion 1077, 2 Chemin du Moleson, Suisse.

L'Associé Unique a décidé de constater que le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- Madame Solange Savarinayagam, gérante,
- Monsieur Grégory Ghislain Dujardin, gérant, et
- Monsieur Alexis Hubert, gérant.

### *Frais*

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la société en raison du présent acte son évalués à six mille cinq cents euros (EUR 6.500).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire de la comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'un version française, et qu'à la demande du même mandataire, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante ci-avant, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: C. Proulx, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 3 janvier 2014. REM/2014/37. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): P. MOLLING.*

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 13 janvier 2014.

Référence de publication: 2014007508/585.

(140008487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2014.

### **NBCA S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

R.C.S. Luxembourg B 96.711.

### — DISSOLUTION

L'an deux mil treize, le vingt-trois décembre.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

#### A COMPARU:

Monsieur Génies Imbert, retraité, né à Saint Gêniez d'Olt (France) le 16 août 1942, demeurant aux 154, rue de Saussure F-75017 Paris, ci-après nommée "l'actionnaire unique".

Lequel comparant a exposé au notaire et l'a prié d'acter ce qui suit:

Que la Société anonyme de droit luxembourgeois dénommée NBCA S.A., ayant son siège social à 3, rue des Foyers, L-1537 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 96711, a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 27 octobre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1312 en date du 9 décembre 2003, dont les statuts ont été modifié pour la dernière fois suivant un acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 22 janvier 2009.

- Que le capital social de la Société est fixé à trente et un mille euros (31.000.- EUR), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100.- EUR) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

- Que l'actionnaire unique, s'est rendu successivement propriétaires de la totalité des actions de la Société;

- Que l'activité de la Société ayant cessé, l'actionnaire unique, siégeant comme actionnaire unique en assemblée générale extraordinaire modificative des statuts de la Société prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat;

- Que l'actionnaire unique, se désigne lui-même comme liquidateur de la Société, qu'en cette qualité il requiert le notaire instrumentant d'acter qu'il déclare que tout le passif de la Société est réglé et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment approvisionné, sur le vu d'un rapport de liquidation joint en annexe au présent acte;

- Que l'actif restant est réparti à l'actionnaire unique;

- Que les déclarations du liquidateur ont fait l'objet d'une vérification, suivant rapport en annexe, conformément à la loi, par Monsieur Imbert Nicolas, né le 30 novembre 1982, demeurant au 54 rue Marius Auffan, 92 Levallois Perret, désigné "commissaire à la liquidation";

- Que partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;

- Que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs, au commissaire de la Société et au commissaire à la liquidation

- Que les livres et documents de la Société sont conservés pendant cinq ans auprès de l'ancien siège social de la Société;

Pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcriptions, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes pour accomplir toutes les formalités.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite en langue du pays au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. Imbert et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 31 décembre 2013. LAC/2013/60800. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

*Le Receveur (signée): Irène THILL.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2014.

Référence de publication: 2014007808/48.

(140008275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2014.

---

#### **Cerlux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 74.794.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CERLUX S.A.

Signatures

Référence de publication: 2014009843/11.

(140010558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2014.

---

#### **Cerredo Fermain GP S.C.S., Société en Commandite simple.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 140.789.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2014.

Référence de publication: 2014009845/10.

(140010742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2014.

---